BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4282 du Vendredi 16 Mai 2025 - 73e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

VATICAN

Les premiers pas d'un Pape américain

Léon XIV saluant la foule depuis le balcon de la loggia

Le nom du cardinal Robert Francis Prevost a jailli de la fumée blanche le 8 mai 2025 après deux jours de conclave des cardinaux à Rome. De nationalité américaine, le 267e souverain pontife s'est donné le nom de Léon XIV. Il succède au pape François décédé le 21 avril dernier. Au lendemain de son élection, il a célébré la messe de clôture du conclave.
La messe d'inauguration du pontificat du nouveau pape aura lieu ce dimanche 18 mai 2025 place Saint-Pierre. Léon XIV deviendra officiellement l'évêque de Rome, successeur de Pierre. (P.P 3-8)

«OBANGAME EXPRESS» 2025

Garantir la sécurité de l'espace maritime congolais *(P.4)*

CEMAC

La Banque centrale foule aux pieds la décision de la Cour de justice

(P.7)

JOURNALISTE ET ETHIQUE CONGO (JEC)

«L'heure de la censure et de l'intolérance est dépassée»

(P.3)

EDITORIAL

La nouvelle ère

World Bank Group

Consultant en gestion financière (STC-FM)
Lieu: Brazzaville, Congo

Le Groupe de la Banque mondiale, principale institution multilatérale de développement économique global, cherche à recruter un consultant en gestion financière (STC-FM) pour son programme en République du Congo. Le STC-FM travaillera avec l'équipe pays et les chefs d'équipe sur les projets et programmes financés par la Banque mondiale en République du Congo.

Description des tâches

Sous la supervision du spécialiste principal en gestion financière:
- Pour les projets/programmes en préparation: contribuer aux évaluations des risques en gestion financière, identifier les mesures d'atténuation des risques et proposer des arrangements à mettre en place pour assurer la bonne gestion financière des projets;
- Pour les projets/programmes en exécution: procéder aux revues de la gestion financière couvrant la gestion budgétaire et comptable, le contrôle interne, les flux de fonds, les rapports financiers et d'audit, y compris l'adéquation des compétences du personnel chargé de la gestion financière du projet/programme;
- Procéder à des examens du contrôle interne et de l'état des dépenses, en collaboration avec le spécialiste en gestion financière afin de déterminer l'éligibilité des dépenses imputées au financement de la Banque;
- Examiner les rapports financiers intermédiaires périodiques et les rapports d'audit interne et externe;
- Participer à des examens approfondis de projets/programmes ciblés et suivre la mise en œuvre des recommandations.
- Contribuer à l'évaluation des systèmes nationaux et à l'appui à la mise en œuvre des procédures fiduciaires.

Profil, aptitudes et compétences

- Titulaire d'un Diplôme d'Expertise Comptable ou d'un titre équivalent d'un institut comptable professionnel internationalement reconnu. Diplôme en cours de finalisation pourrait être accepté.
- Au moins 3 ans d'expérience professionnelle pertinente en gestion financière, audit financier légal et contractuel, y compris l'évaluation des cabinets d'audit, et la capacité à analyser l'impact des réserves et des points de contrôle dans les rapports d'audit assortis de réserves et des questions soulevées dans la lettre de gestion.
- Expérience en évaluation des risques, élaboration des stratégies d'atténuation, systèmes et procédures d'audit interne et de contrôle interne.
- Maîtrise de la revue des états financiers, incluant des états incluant des informations financières et non financières.
- Bonne connaissance de la gestion des finances publiques, des réformes de gouvernance et du secteur public.
- Bonne connaissance des normes comptables locales et internationales, et des normes internationales d'audit.
- La maîtrise du français et une connaissance pratique de l'anglais sont essentielles.

Candidature

Les candidats remplissant les conditions décrites ci-dessus doivent soumettre leurs candidatures à *hagossou@worldbank.org* **avec pour objet «Candidature au poste de STC-FM en République du Congo».** Seuls les candidats qualifiés seront contactés.

BAMBINI ROC
Succursale de la société BAMBINI SpA,
Ayant son siège social: Viale IV Novembre, 79 48122 Marina Di Ravenna (RA), Italie
Adresse de la succursale: S/C PwC Tax and Legal 88, avenue du Général de Gaulle, Centre-ville, B.P: 1306
Pointe-Noire, République du Congo

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Administrateur Unique en date du 25 mars 2025, à Marina Di Ravenna, Italie, reçu au rang des minutes de Maître **Noël MOUNTOU**, Notaire à Pointe-Noire, le 15 avril 2025, sous le répertoire **n° 156/MN/025**, enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre), le 16 avril 2025, sous le **n°2872, folio 073/41**, l'Administrateur Unique a notamment décidé de nommer Madame Grâce Marie-Anne NGONGO, de nationalité congolaise, et domiciliée à la rue Tchissafou, quartier Mpita-Maison d'arrêt, Pointe-Noire, République du Congo, en qualité de nouvelle représentante de la succursale **BAMBINI ROC**.
Dépôt dudit procès-verbal a été effectué, sous le numéro **CG-PNR-01-2013-B20-01121**, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, qui a procédé à la modification de l'immatriculation de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier en date du 17 avril 2025, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-M-05768.**
Pour avis,

La Représentante de la succursale BAMBINI ROC

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Abel LILUALA,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO
Tel: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:
Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 /05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial: Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info.

Maître Talitha Emma Sarah MALONGA, Notaire
Exerçant en l'Etude de Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire,
Titulaire d'un Office à Brazzaville sis au n°68 Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO, face Congo Télécom, au 1er étage de l'immeuble abritant le Restaurant Jaipur, Centre - ville
B.P: 1444, Tél: 00242 06.481.46.10.
République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION
DE LA SOCIETE DENOMMEE
«DELTA SECURITE»
En sigle «DS» SA
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 20.000.000 FCFA
Siège social à Brazzaville au n°2111 rue Voula Plateau des 15 ans
République du Congo

Suivant acte authentique reçu en date à Brazzaville du 10 avril 2025 par Maître **Talitha Emma Sarah MALONGA**, Notaire en la résidence de Brazzaville, dûment enregistré à la recette de Brazzaville le 11 avril 2025, sous le **folio 070/11 N°350** il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société anonyme avec Conseil d'Administration
Objet: La société a pour objet tant sur l'étendue du territoire de la République du Congo que partout ailleurs à l'étranger:
- Protection rapproché; - Gardiennage; - Surveillance événementielle; - Agent de sûreté embarquée
- Chauffeur de sécurité; - Transport de fonds; - Sécurité incendie; - Sûreté maritime; - Intervention;
- Vidéo surveillance; - Maitre-chien; - Agent de sécurité; - Encadrement sûreté aéroportuaire;
- Sûreté des expatriés.

Et, généralement, la société pourra faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières, pouvant se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Dénomination: La société a pour dénomination: **DELTA SECURITE, en sigle «DS» SA**
Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville au numéro 2111 rue Voula Plateau des 15 ans.
Durée: La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.
Capital: Le capital social est de 20.000.000 FCFA, divisé en 2.000 actions de 10.000 FCFA chacune, toutes de même catégorie.
Administration: Monsieur **FOLLO Isaac Raymond** est nommé aux fonctions de Président Directeur Général.
Monsieur **MPOUSSA Francis Ivan** est nommé Directeur Général
Monsieur **FOLLO Sithas Chrisss Tondell** est nommé Directeur Général Adjoint
Dépôt légal: Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 28 avril 2025
RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B14-00011.**

Pour insertion légale

Me Talitha Emma Sarah MALONGA, Notaire

JOURNEE MONDIALE DE LA LIBERTE DE LA PRESSE

Un moment de réflexion sur l'impact de l'intelligence artificielle

Au Congo, la 32e Journée mondiale de la liberté de la presse a été commémorée en différé vendredi 9 mai 2025 à l'hôtel Saint François de Paule de l'ACERAC, à Brazzaville. Le thème de cette année a été proposé par l'UNESCO : «Impact de l'intelligence artificielle (IA) sur la liberté de la presse et les médias». Cette journée a permis de réfléchir sur les avantages et les défis du métier de journaliste à l'ère de l'intelligence artificielle, une révolution technologique qui préoccupe le monde pour la transformation en profondeur des sociétés et des cultures qu'elle induit.

Les organisateurs et les participants à la fin du débat

Il s'agissait de débat sur les meilleures pratiques d'utilisation de l'IA de manière éthique et responsable, ainsi que de sensibiliser à la lutte contre la désinformation. Le débat, placé sous la supervision de Philippe Mvouo, président du CSLC, a connu la participation de quelques personnalités, dont Serge Michel Odzoki, ancien ministre et journaliste, Grégoire Lefouoba et le Pr émérite Charles Zacharie Bowao, anciens ministres. On a noté aussi la présence des responsables des organes de presse publics et privés, des organisations professionnelles de journalistes et de consommateurs, ainsi que des professionnels des médias.

Trois groupes de panelistes ont développé des sous thèmes sensibilisant les journalistes à l'utilisation de l'IA dans leur travail. Brice Olivier Kamwa Ndjatang, représentant adjoint de l'UNESCO au Congo, a encouragé le Gouvernement à soutenir les journalistes: *«Nous encourageons vivement le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour renforcer les normes professionnelles et la capacité des acteurs des médias, afin de maintenir un espace médiatique libre, pluraliste et responsable. L'UNESCO réaffirme son engagement à soutenir les efforts du Gouvernement dans le renforcement des capacités des journalistes et la promotion de l'éducation au média et à l'information».* D'après une étude menée par l'UNESCO en 2023, a-t-il souligné, *«56 % des personnes interrogées s'informent principalement via les plates-formes numériques».*

Pour le président du CSLC, *«cette liberté, fondue en des libertés, a donné à la presse sa liberté spécifique dite ''liberté de la presse''.»* Il a invité les femmes et les hommes des médias, y compris aujourd'hui les médias en ligne, à *«s'en saisir, et s'en servir pour participer à la vie de la cité ».* Philippe Mvouo a par ailleurs annoncé que la prochaine célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, en 2026, ne sera plus à la charge de l'institution qu'il dirige. *« La responsabilité revient aux journalistes, à travers leurs organisations professionnelles, de s'approprier cette fête»,* a-t-il dit. Il a porté à la connaissance de la corporation la suppression de la redevance audiovisuelle (RAV). Elle est remplacée, a-t-il dit, par un fonds d'appui aux organes de presse. *«La loi mettant en place ce fonds donne au Conseil l'autorité de le gérer pour toute forme d'aide aux médias, à base des critères. Une commission sera mise en place pour le bon fonctionnement de ce fonds »,* a-t-il précisé.

Philippe BANZ

JOURNALISTE ET ETHIQUE CONGO (JEC)

«L'heure de la censure et de l'intolérance est dépassée»

Prélude à la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse célébrée sous le thème: «Informer dans un monde complexe: l'impact de l'intelligence artificielle sur la liberté de la presse et des médias», le coordonnateur de l'ONG journaliste et éthique Congo, Arsène Sévérin Nguela, a organisé le 2 mai 2025 une conférence de presse. Le JEC a rappelé que la lutte pour la liberté de la presse et pour l'indépendance des médias demeure une préoccupation quotidienne.

Arsène Sévérin Nguela, au centre, Alphonse Ndongo et Mme Rosie Pioth

Dans sa déclaration, le JEC a décrié le fait que ces dernières années, le travail des journalistes ainsi que l'activité dans les médias se voient de plus en plus influencés par l'Internet et ses diverses applications, dénonçant l'impact de l'intelligence artificielle sur les médias en ligne.

Il a invité les journalistes à prendre ce nouveau train de l'histoire, tout en les appelant à responsabilité face à l'intelligence artificielle. *«Il faut y aller, pas comme les robots, mais comme des professionnels nantis d'une éthique et d'une déontologie»*

Le JEC a reconnu les quelques grandes batailles de la liberté de presse qui connaissent chaque année des avancées au Congo. Il s'est réjoui de ce qu'aucun journaliste ne soit en prison ou assassiné pour son travail. *«Ce sont des acquis importants, malgré l'absence d'un dialogue sincère et permanent entre les professionnels des médias et les pouvoirs publics»*

Il a assuré les journalistes qu'il reste à l'écoute de tous ceux qui sont en difficulté, *«emmerdés et intimidés par ceux qui se cachent derrière leur grade ou leurs fonctions pour surfer sur la liberté des journalistes. Il faut alerter immédiatement le JEC. Nous prendrons position, et aviserons aussitôt. L'heure de la censure et de l'intolérance est dépassée»,* invitant les journalistes à adhérer au JEC et à prendre leur carte de membres. *«Combien de temps encore, estimez-vous que le JEC va continuer à défendre des journalistes non-inscrits et non détenteurs de la carte de membre?».*

Pour le JEC, il n'y aura pas de presse indépendante tant que la précarité va continuer à sévir dans les murs des journalistes. *«La presse écrite est quasiment en disparition dans le pays, foudroyée par la crise économique…La montée en puissance des médias en ligne est une bonne chose…Mais, c'est aussi un autre mouvement non contrôlé, organisé par des non professionnels dont la plupart trouvent là un moyen de faire face au chômage ambiant en milieu jeune. Cette presse est infestée de «braconniers» et de «mercenaires», pour lesquels seul l'argent compte».*

Le JEC s'est réjoui de la suppression de la Redevance audiovisuelle (RAV) qui n'avait jamais été versée depuis 22 ans. Elle est désormais, au regard de la loi de finances 2025, remplacée par le Fonds d'appui aux organes de presse. Ce qui pourrait changer ici, c'est la clé de répartition de ce fonds qui vise tous les organes de presse.

Il a demandé au Gouvernement d'aller *«jusqu'au bout des choses, en mettant en place une commission partenaire composée du ministère de tutelle, du CSLC et des organisations professionnelles et de nommer un régisseur de fonds».*

Le JEC a, en outre, demandé des financements crédibles, prévus par le Gouvernement et validés par le Parlement: *«Nous voulons une subvention régulière, légale et inscrite dans le budget de l'Etat»*, rappelant au Premier ministre les engagements pris dans ce sens depuis le 3 mai 2024.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

La nouvelle ère

Le Pape a été élu. Son nom annonce l'ébauche des centres d'intérêt vers lesquels vont porter son magistère. Le Pape Léon XIV va s'inscrire dans la tradition catholique, nous habituer à sa gestuelle, à ses sujets de prédilection, ses voyages et orienter notre Eglise vers les horizons que lui inspire le Saint-Esprit. Finies les supputations et les interrogations inutiles: pape, il sera le berger que souhaitent les peuples des Nations. Nous avons un Pape. Suivant la tradition millénaire de l'Eglise, il cesse d'être Américain et Péruvien: il appartient à l'Eglise entière. De même qu'il couvrira de sa sollicitude pastorale nous tous, baptisés et non, qui avons besoin de l'éclairage inspiré dans un monde où nos dieux multiples ne sont pas toujours altruistes. Il sera Pape au-dessus des contingences, pour le service de l'homme et de tout l'homme. Ce n'est pas un changement de tour de garde qui s'est opéré au Vatican le 8 mai dernier. C'est un changement dans la rupture. Et d'abord avec le choix du nom: Léon pour poursuivre l'attention de l'Eglise aux questions sociales comme le fit au début du 20e siècle son devancier, le Pape Léon XIII, le père de la Doctrine sociale de l'Eglise précisément. Ses premiers mots ne trompent pas sur cette volonté d'engager l'Eglise vers la prise à bras-le-corps des questions sociales (sociétales?) qui agitent notre monde au point de représenter la ligne de démarcation entre l'Eglise *«progressiste»* et la fange *«conservatrice»*, arcboutée, paraît-il aux oripeaux d'un monde crépusculaire. Que dira l'Occident des choix qu'opérera le nouveau Pape sur les thèmes aussi clivants que l'homosexualité, le célibat des prêtres, l'ordination sacerdotale des femmes ou la polygamie…? Plus que tout, c'est de nous qu'il faudra attendre le virage (s'il y en a) qui s'opérera et qui interrogera la nouvelle mue dans l'Eglise. Nous, en Afrique, sommes en train de devenir une part non négligeable du poids de l'Eglise catholique. En sommes-nous conscients? Si oui, notre Eglise africaine a-t-elle librement tranché les questions de syncrétismes, des croyances hybrides et de cette pauvreté qui nous colle à la peau, nous faisant passer pour de seuls *«réciteurs»* de prières incapables de s'ébrouer des pesanteurs qui empêchent notre développement. Ce n'est pas le Pape qui fait l'Eglise et la nouvelle ère dans laquelle nous entrons avec Léon XIV ne se fera pas sans nous.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr,
Pointe-Noire – République du Congo.

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES-TRANSPORT & DISTRIBUTION
Société par actions simplifiées, au capital de 9.034.050 Euros
Siège social : Route Départementale 937, 62131 Verquin
309 122 810 R.C.S ARRAS

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique du 17 Décembre 2024 de la société **EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – TRANSPORT & DISTRIBUTION,** pris au rang des minutes du Notaire soussigné, en date du 1**8 Février 2025**, enregistré au domaine et timbres en date du 19 Février 2025, sous le folio **035/37 N°1438,** il a été décidé de l'ouverture d'une succursale de la société en République du Congo, dénommée **«EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – TRANSPORT & DISTRIBUTION CONGO»**, dont l'adresse sera sise 3, Rue de Sima-Mbondo, BP: 429, Centre-Ville, Tchikobo, Pointe-Noire, République du Congo.

• Elle aura pour activité : travaux d'installation en électricité.
• Et pour représentant légal de la succursale en République du Congo, Monsieur HAGER Stéphane Pascal, de nationalité Française.

Immatriculée au Greffe du Tribunal de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B21-00002.**

Fait à Pointe-Noire, le 29 Avril 2025.

Pour insertion.
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

«OBANGAME EXPRESS» 2025

Garantir la sécurité de l'espace maritime congolais

Dans le cadre du renforcement de la sûreté et la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée et pour améliorer la connaissance du domaine maritime, Pointe-Noire a abrité du 6 au 15 mai dernier, l'exercice multinational Obangame Express, édition 2025. Sous le thème: *«Optimiser la collaboration inter-administrations en vue de garantir la sécurité de l'espace maritime congolais, et le développement de l'économie bleue»*. La cérémonie d'ouverture solennelle a été présidée par le contre-amiral René Nganongo, chef d'état-major de la Marine nationale congolaise. Le commandant de la Zone militaire de défense n°1, le général de brigade Jean Olessengo Ondaye, l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Congo, Eugène S. Young, le préfet du département de Pointe-Noire, Pierre Cébert Ibocko Onangha, et d'autres autorités civiles et militaires y ont également pris part.

Les officiels, à la cérémonie d'ouverture de l'exercice

Pendant plus de dix jours, les experts des unités navales des marines américaines, des forces maritimes congolaises et celles de la sous-région ont eu des discussions de haut-niveau sur les problématiques et les défis majeurs de la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée.
L'exercice Obangame Express a pour buts de développer les capacités des structures de coordination à conduire les moyens engagés au large, parfaire la chaîne de communication au sein des Forces armées congolaises (FAC) et poursuivre l'opérationnalisation de l'action de l'État en mer et dans les eaux continentales. Tout en poursuivant la mise en œuvre de l'architecture de sûreté et de sécurité maritime des pays du Golfe de Guinée.
Au niveau national, l'édition 2025 de cet exercice permettra de poursuivre l'amélioration du travail dans les structures de coordination et de gestion de crises; de renforcer la protection des infrastructures avec un intérêt de sollicitation de l'implication du secteur pétrolier; entrainer les personnels des centres de coordination à mettre en œuvre les procédures de travail déjà acquises, etc.
Après la projection du film retraçant les enjeux de l'exercice multinational Obangame Express, le général Jean Olessengo Ondaye, dans son mot de bienvenue, a précisé que depuis plusieurs années, cet exercice témoigne de l'engagement accru des FAC à préserver la sécurité maritime. Mais aussi de l'existence d'une coopération, de la fraternité, de l'amitié qui unissent les différentes nations de la sous-région.
De son côté, l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Congo a réaffirmé que cet exercice concentré dans le Golfe de Guinée témoigne de l'engagement commun de leurs pays afin de protéger leurs eaux, promouvoir la stabilité et renforcer la coopération régionale.
«Les Forces armées congolaises ont prouvé, année après année, qu'elles étaient un partenaire formidable. Votre professionnalisme, votre expertise et votre dévouement témoignent de la solidarité de notre relation bilatérale en matière de défense. Notre coopération va au-delà de l'entraînement et garantit que les membres des Forces armées congolaises participent à des programmes de prévention en santé, essentiels pour maintenir des armées fortes et en bonne santé», a dit Eugène Young.
En ouvrant la cérémonie de l'exercice multinational, le contre-amiral René Nganongo a souligné que *«les USA et le Congo partagent des valeurs communes de stabilité, de paix, de sécurité et de prospérité pour nos nations. L'exercice multinational Obangame Express, qui en est à sa 14e édition, s'inscrit dans la dynamique de renforcement des valeurs, et cet exercice a grandement évolué au cours de ces dernières années, car il n'est plus une manœuvre militaire, mais est devenue aussi un espace propice de dialogue et d'entente.»*
À noter que Obangame Express est un exercice de simulation de gestion de crise maritime.

Madocie Deogratias MONGO

DEFENSE NATIONALE

Le Congo et Cuba entendent consolider leur coopération militaire

En séjour à Brazzaville sur invitation du ministre congolais de la Défense, le vice-ministre des Forces armées révolutionnaires de Cuba, Joaquim Quintas Sola, a été reçu le 1er mai en audience par le président de la République, Denis Sassou Nguesso.
Au cours de leur entretien, les deux personnalités ont parlé du renforcement de la coopération militaire entre le Congo et Cuba. Les deux nations veulent consolider davantage cette coopération sur la base des orientations et objectifs établis par les chefs d'Etat Denis Sassou Nguesso et Miguel Diaz Canel. Au cours de l'histoire, les deux pays ont mené conjointement, des luttes de libération pour l'émancipation des peuples africains. La délégation conduite par le général de corps d'armée Alvaro Lopez Miera, chef militaire et politique, ainsi que ministre des Forces armées révolutionnaires de Cuba (FAR) a séjourné du 30 avril au 4 mai dans la capitale congolaise. Elle témoigne de la volonté des deux nations dans la coopération militaire.
A rappeler que la visite du vice-ministre cubain des Forces armées révolutionnaires intervient quelques semaines après celle du premier ministre de Cuba, Manuel Marrero Cruz, à Brazzaville en mars dernier.

Jordelin MAMBOUNDI (Stagiaire)

MINISTERE EN CHARGE DE LA REFORME DE L'ETAT

Améliorer la gouvernance administrative

Le ministère en charge de la réforme de l'Etat, en collaboration avec le Centre d'apprentissage sur les résultats et l'évaluation pour l'Afrique francophone (CLERR FA), a organisé du 12 au 16 mai 2025, un atelier de formation en conception et mise en œuvre d'un système de suivi et évaluation axé sur les résultats. Les travaux ont été ouverts par Ardan Djema Mauth, directeur de cabinet du ministre délégué, en présence de MM. Sévérin Aimé Blanchard Ouadika, directeur général de l'évaluation des réforme, et d'Edoé Djimitsi Aglodjan, coordonnateur du CLEAR FA.
Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues du diagnostic des capacités nationales en suivi et évaluation, et de l'opérationnalisation du plan stratégique de la réforme de l'Etat.
L'objectif visé est d'améliorer

(Suite en page 5)

CATHOLIC RELIEF SERVICES-DIRECTION DE LA PHARMARCIE ET DU MEDICAMENTS

Garantir un accès équitable aux produits de santé

Un atelier de validation du plan stratégique d'approvisionnement en produits de santé du Congo s'est ouvert, à Brazzaville, le 13 mai 2025. La santé de la population est une priorité pour le Gouvernement et ses partenaires, dont le CRS. Les travaux ont été ouverts par le Dr Jean Claude MOBOUSSE, représentant le Ministre de la Santé et de la Population.

Le système national d'approvisionnement en produits de santé joue un rôle crucial dans la réalisation des objectifs sanitaires en permettant, lorsqu'il est optimal, de garantir la disponibilité en continue et à prix abordable des produits de santé nécessaire pour la mise en œuvre des programmes de santé et l'offre des services de soins de santé en général.
L'atelier a pour objectifs de présenter le contenu du plan stratégique national d'approvisionnement en produits de santé à l'ensemble des parties prenantes concernées; recueillir les avis, suggestions et recommandations des acteurs clés du système de santé sur les différentes composantes du plan; renforcer l'appropriation national du PSNAPS par les parties prenantes; valider de manière consensuelle le document final du PSNAPS pour adoption et mise en œuvre.
Pour le représentant résident de CRS, Dr Alemayehu Gebremariam, la validation de ce plan marque une étape cruciale dans l'engagement collectif à renforcer le système de santé. *«Elle témoigne de notre volonté commune d'assurer une disponibilité continue et équitable des produits de santé essentiels à toutes les couches de notre population»*, a-t-il déclaré.
Le projet GC7 du Fonds mondial, dans lequel Catholic Relief Services agit en tant que récipiendaire principal, s'inscrit pleinement dans cette dynamique. *«Ce projet vise à intensifier la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, tout en renforçant les systèmes de santé, notamment la chaîne d'approvisionnement»*.
Le plan stratégique national de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé en validation est le fruit d'un travail de collaboration entre le ministère de la Santé, Catholic Relief Services, et l'ensemble des partenaires impliqués. *«Il repose sur une analyse rigoureuse des défis actuels et propose des solutions concrètes pour améliorer l'efficacité, la transparence et la résilience de notre chaîne d'approvisionnement en produits de santé au cours des cinq prochaines années»*, a-t-il indiqué.
Ce plan, a-t-il dit, *«offre un cadre cohérent pour renforcer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, améliorer la disponibilité des intrants essentiels, et réduire les ruptures de stocks à tous les niveaux du système»*.

De gauche à droite: le Dr Ange NDZOSSI, représentant la Représentante Résidente du FUNEAP; le Dr Jean Claude MOBOUSSE, représentant le Ministre de la Santé et de la Population, et le Dr Alemayehu Gebremar

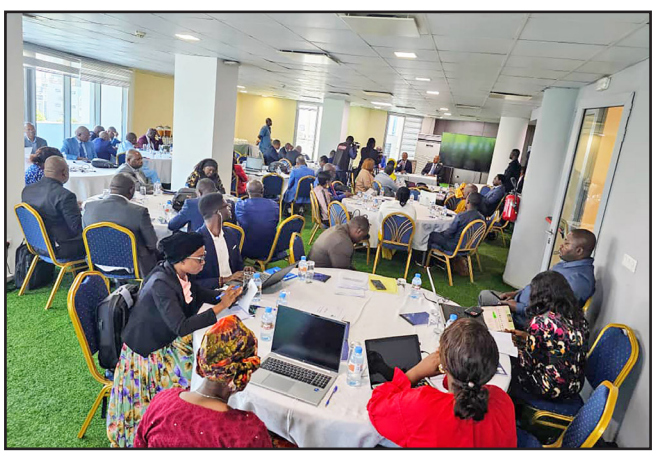
Vue globale de la salle

Il a salué l'approche basée sur les données probantes, l'alignement avec les standards internationaux et la volonté de renforcer les capacités nationales, y compris en matière de digitalisation et de financement durable. *«Le CRS est fier d'être à vos côtés ce jour pour marquer cette nouvelle étape dans la concrétisation du renforcement du système de santé de la République du Congo»*, a signifié le représentant de CRS, soulignant les avancées réalisées, notamment le renforcement des capacités de la Centrale d'achat des médicaments essentiels et des produits de santé avec une augmentation significative de ses capacités de stockage; la réhabilitation ou la construction de plusieurs entrepôts de districts, facilitant l'accès aux médicaments dans plusieurs départements du pays; l'amélioration des systèmes de laboratoire avec l'installation et la maintenance d'appareils de diagnostic modernes dans les départements, renforçant ainsi les capacités de diagnostic.
Il a exprimé sa gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce plan. *«Nous sommes aussi reconnaissants au Fonds mondial et à tous ses contribuables, pour avoir rendu cet accomplissement possible grâce à ce financement, le GC7»*, a précisé le représentant résident de CRS, tout en réaffirmant sa volonté d'accompagner la mise en œuvre de ce plan, dans un esprit de collaboration, de redevabilité et de résultats mesurables.
En validant ce plan, a-t-il conclu, *«nous affirmons notre détermination à poursuivre nos efforts pour garantir un accès équitable aux produits de santé, renforcer la résilience de notre système de santé, et améliorer la qualité des soins pour tous»*.

Photo de famille du représentant du Ministre de la santé, le Représentant Résident de CRS CRS, le représentant de la Représentante du FUNEAP Congo, et l'Inspecteur Général de la Santé et les Directeur

Cyr Armel YABBAT-NGO

DIGNE ELVIS TSALISSAN OKOMBI, COORDONNATEUR DU GAE

«Le Patriarche tend la main à tous les jeunes»

Le coordonnateur de Génération auto-entrepreneur (GAE), Digne Elvis Tsalissan Okombi, a dressé le bilan de son initiative populaire. Il parle du «Patriarche» et de son parti politique, l'Union pour un mouvement populaire (UMP). Interview.

Digne Elvis Tsalissan Okombi

* Génération auto-entrepreneur, Loboko ya Patriarche, Loboko ya DSN, Matisa affaire n'est-ce pas trop embrasser?

** Génération auto-entrepreneur travaille à l'employabilité des jeunes, l'incubation des porteurs de projets, le renforcement des capacités de ceux qui sont en activité, dans le but de permettre qu'il y ait une génération d'auto-entrepreneurs. La fonction publique ne peut pas recruter tous les jeunes, autant pour le reste des entreprises existantes. Donc l'une des solutions c'est l'auto-entrepreneuriat, la formation aux métiers. GAE classe les jeunes en ceux qui s'investissent dans l'auto-entrepreneuriat, dans les métiers. À ceux-là, nous dotons du matériel pour permettre à ceux qui ont des métiers de pouvoir s'installer, de pouvoir exercer leur métier. Pour ceux qui sont dans l'auto-entrepreneuriat, nous faisons Matisa affaire. Nous renforçons leurs capacités en les aidant. Loboko ya patriarche, c'est la main qui permet justement d'appuyer ceux qui sont en activité. Ceux qui ne sont pas en activité, GAE les forme et les dote en outils de travail qui leur permettent de s'installer en leur propre compte.

** Six mois après, êtes-vous satisfait de l'exécution de votre plan d'action ?*

** Nous sommes partis sur un business modèle, sur des études. Six mois après, ce que disent les médias, représente 20% de notre action. 80% de notre action en termes de formation des jeunes, de renforcement des capacités, d'encadrement n'est pas médiatisée. Le comité d'honneur de GAE réitère à chaque fois qu'il est important que nous puissions tendre la main du Patriarche à tous les jeunes dans tous les 15 départements… Lorsque nous avions commencé avec l'idée du Patriarche, nous avons rencontré beaucoup de nihilistes, nombreux étaient très pessimistes. D'autres nous ont dit que le Patriarche était devenu tellement impopulaire qu'il était difficile de prononcer son nom dans un milieu des jeunes. Nos voyages à Madingou, Dolisie et nos sorties à Brazzaville prouvent le contraire et à suffisance qu'avec des actes concrets, avec ce nom, nous pouvons encore porter de l'espoir, le rêve et mobiliser des milliers de jeunes pour soutenir le Patriarche.

** Pourquoi le Patriarche et quel est son socle politique ?*

** Le patriarche, c'est un appel au rassemblement autour d'un homme que nous pensons être aujourd'hui comme l'arche de Noé, le référent de la nation et d'un pays, autour de qui nous pouvons tous bâtir ce Congo dont nous rêvons tous. DSN est le président de tous les Congolais. Chacun peut se réveiller un matin et décider de le soutenir. Notre vœu est de faire qu'au-delà des considérations politiciennes, nous soyons nombreux à nous rassembler autour du Patriarche pour continuer à le soutenir.

** Des leçons tirées en un semestre d'activité ?*

** Nous avons eu beaucoup d'incompréhensions. Peut-être aussi parce que nous n'avons pas fait assez de pédagogie, n'avons pas assez communiqué dès le départ sur le concept le Patriarche et ne sommes pas allés vers les autres pour leur expliquer ce que nous voulions faire et pourquoi nous devions le faire. Mais cela a été réglé très rapidement. Nous avons trouvé la solution la plus idéale avec des partenaires.

** Qu'affiche l'agenda de GAE à court et moyen termes ?*

** Nous visitons bientôt des comités à Brazzaville avant de répondre du 12 au 13 mai, à la sollicitation de près de 1300 associations qui émettent le vœu de pouvoir accompagner GAE et le Patriarche. La cérémonie solennelle de leur adhésion est prévue au Palais des congrès. Ensuite, GAE ira dans la Lékoumou, avant de mettre en formation près de 300 jeunes en sus de 500 autres, puis financer les meilleurs projets de ces jeunes. Ce sera le troisième test. Ensuite, nous irons dans tous les autres départements. Nous avons un long programme.

** Le concept Patriarche va-t-il se pérenniser ou s'arrêter après 2026?*

** Le Patriarche est un statut, une identité. Avant les élections, DSN est le patriarche, pendant les élections, il est le patriarche, après les élections, il sera le patriarche. Autour du Patriarche, c'est un rassemblement républicain.

** Quelle est la place de votre parti, de l'UMP dans tout ça ?*

** Un parti politique est un élément de conquête du pouvoir qui a son fonctionnement normal. GAE c'est le social, l'associatif, l'accompagnement des jeunes. On ne fait pas la politique 24 heures sur 24. Il y a des périodes où nous avons notre engagement politique. A la maison, on est chef de famille. A son travail, on est un employé. Et à côté de ça, on peut avoir un engagement citoyen, ce que nous faisons avec la GAE qui nous permet de pouvoir nous concentrer sur des problématiques qui ne sont pas politiciennes.

Propos recueillis par
Cyr Armel YABBAT-NGO

(Suite de la page 4)

l'efficacité des politiques publiques en dotant les agents de l'Etat et les membres des organisations de la société civile des compétences de base en suivi et évaluation axé sur les résultats.

M. Sévérin Aimé Blanchard Ouadika a rappelé que le suivi et évaluation sont désormais au cœur de la gestion des affaires publiques. Pour lui, le développement d'une culture d'évaluation est une œuvre immense à laquelle tous les acteurs nationaux sont conviés, et pour laquelle il a sollicité l'accompagnement des partenaires du ministère.

Le coordonnateur du CLEAR FA a expliqué que l'évaluation apparait aujourd'hui comme un outil indispensable pour améliorer la performance. Il salué l'engagement du Congo à travers le leader du ministère en charge de la réforme de l'Etat.

La photo de famille

Le directeur de cabinet a exprimé ses sentiments de remerciement au Centre d'apprentissage sur les résultats et l'évaluation pour l'Afrique francophone (CLERR FA) pour son appui et la fructueuse collaboration entre les deux structures.

Il a indiqué que cet atelier est une étape importante d'un processus initié depuis quelques mois dans le cadre de la matérialisation des orientations politiques du Chef de l'Etat qui, selon lui, a identifié le suivi et l'évaluation des politiques publiques comme facteur de l'amélioration de la gouvernance publique.

Pour lui, le basculement du pays du budget de moyens au budget programme, nécessite pour les acteurs chargés de son implémentation, l'acquisition ou le renforcement de certaines compétences.

Au terme de cette formation, les participants devront être en mesure de maîtriser les concepts, approches et méthodes de la gestion axée sur les résultats de manière à les appliquer dans le cadre de leur fonction; comprendre les enjeux techniques et institutionnels d'un système de suivi et évaluation axé sur les résultats; assurer l'implication et le pilotage d'un système de suivi et évaluation axé sur les résultats dans leur structure en se dotant d'outils et de méthodes permettant de choisir des indicateurs de performance et de les renseigner systématiquement; maîtriser les outils dédiés à la collecte, le traitement et l'analyse de données.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Cinq corps au cours d'une messe de requiem

C'est devenu courant à Brazzaville ! Une messe de requiem a été célébrée, samedi 10 mai 2025, en mémoire de cinq morts. Cela s'est passé à l'église Saint-Pierre Claver, à Bacongo, l'arrondissement 2 de la capitale congolaise. Ce fait témoigne que le taux de décès est en augmentation au Congo. Il suffit de se rendre à la morgue municipale de Brazzaville, à celle de l'hôpital de base de Makélékélé ou à l'hôpital de référence de Talangaï pour s'en convaincre. Beaucoup de personnes n'arrivent plus à faire face aux coûts des ordonnances médicales lorsqu'elles sont malades. Elles sont, tout simplement, fauchées par la mort. La pauvreté, contre laquelle il faut pourtant lutter, constitue actuellement un facteur d'aggravation des souffrances de larges couches de la population. Beaucoup de familles vivent dans la précarité, s'exposant ainsi à diverses maladies qui finissent par les emporter. Les pouvoirs publics sont interpellés.

A Nkayi: une grève générale illimitée des employés municipaux!

Les employés municipaux de la mairie de Nkayi ont décrété une grève générale illimitée à compter du 8 mai. Ils réclament 70 mois de salaires impayés. Cette grève a été lancée suite à l'échec des négociations entre la direction de la mairie et les syndicats. Dans leur déclaration publiée le 5 mai, ils ont réclamé le payement des arriérés de salaire impayés, malgré leur présence quotidienne au travail. *«Cela fait 70 mois que nous n'avons pas reçu notre salaire, alors que nous sommes tous les jours présents au travail»,* déplorent-ils. Une situation qui crée de grandes difficultés pour subvenir aux besoins des familles, notamment pour l'éducation des enfants et le paiement des factures. Les grévistes ont annoncé une mobilisation sans précédent en vue de trouver gain de cause. Les autorités locales restent silencieuses face à une crise sociale qui paralyse l'administration municipale.

Un poste pour l'ancien préfet de Pointe-Noire !

Il paraît qu'avec le président Denis Sassou-Nguesso il faut être patient lorsqu'on perd ses fonctions. Relevé de ses fonctions de préfet de Pointe-Noire (remplacé par Pierre Cébert Ibocko-Onanga) il y a seulement quelques semaines, précisément le 31 mars dernier, Honoré Packa, un fidèle parmi les fidèles du chef de l'Etat, n'a pas attendu longtemps. Dans un décret daté du 6 mai 2025, le Président de la République l'a nommé comme son *«représentant personnel pour les départements du Kouilou et de Pointe-Noire, avec rang et prérogatives de ministre».*

Le cabinet Africo met à nu un scandale d'escroquerie aux dépens de l'Etat congolais

Selon les informations fournies par la page Facebook de la chaîne de télévision VOX-TV, la SENELEC aurait signé le contrat d'affermage avec le gouvernement congolais sans que la SOCELEC, filiale congolaise de la SENELEC, ne soit impliquée dans la signature actée par les deux parties le 3 janvier 2025 et l'immatriculation en date du 20 février 2025. En outre, *«un seul administrateur congolais siège au Conseil d'administration de la SOCELEC, en la personne de Bruno Nianga. Les capacités financières nécessaires à la bonne exécution de ce contrat d'affermage n'ont jamais été exposées aux autorités congolaises par la SOCELEC. À cela s'ajoutent des fonds inexistants de l'ordre de 300 millions de dollars américains. Dans ce dossier s'accumulent également des soupçons appuyés de corruption, actuellement sous enquête, ainsi que des dépenses pharaoniques et un train de vie exceptionnel du Directeur général de la SOCELEC, constatés à Brazzaville».* Les citoyens ont le droit de savoir où va leur argent et comment il est utilisé pour le développement du pays.

Ces jours fériés de trop qui ''tuent'' le Congo

Certains Congolais dénoncent les nombreuses fêtes qui poussent le Gouvernement à décréter fériés plusieurs jours de l'année et porter de graves atteintes à son économie. Jeudi 1er mai 2025 était férié, partout dans le monde. La ville de Brazzaville, par exemple, était déserte et la quasi-totalité des activités économiques à l'arrêt. Comme si cela ne suffisait pas, comme c'était jeudi, on y a ajouté le pont, eh oui, dans beaucoup d'entreprises et administration, vendredi 2 mai était aussi férié. Finalement, parce que même samedi 3 mai, la plupart des administrations publiques ne travaillant pas, les Congolais sont restés chez eux trois jours d'affilée. Le plus grand paradoxe est que, c'est presque toute la Nation qui était contente qu'il y ait une multiplication des jours fériés.

Etude de Maître Phédon Andelsy Rugler BUATUSSILA
NOTAIRE
Tél : 06 619 24 01 / 05 017 55 91 - E.mail : phedon91@gmail.com
Pointe – Noire, République du Congo

AVIS DE DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

ICE CONGO SARL
Société à responsabilité limitée
Au capital de Un million (1 000 000) de francs CFA
Siège social : Pointe-Noire, quartier camp 31 juillet
République du Congo
RCCM CG-01-2023-B12-00029

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date à Pointe – Noire, du vingt-deux avril deux mille vingt-cinq, reçu au rang des minutes de Maître **Phédon Andelsy Rugler BUATUSSILA**, Notaire à Pointe - Noire, en date du trente avril deux mille vingt-cinq, sous le numéro de répertoire 047/2025, enregistré le trente avril deux mille vingt-cinq au Service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre (EDT) de Pointe – Noire-Tié-Tié, sous le **numéro 1576, folio 084/8 ;**

Les associés de la **« SOCIETE ICE CONGO** » ont notamment décidé, bien que ladite société ait été constituée normalement dans le but de fabrication de glace et vente eau glacée suivant acte authentique portant STATUTS reçus par les soins de Maître **Ulrich MAZAMBA MILANDOU** , Notaire à Pointe-Noire, en date du sept février deux mille vingt-trois ,le tout ,dûment enregistrés, ainsi que ses annexes ,immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du seize février deux mille vingt-trois, sous le numéro **:CG-PNR-01-2023-B12-00029 :**

► - de la Dissolution anticipée de la société ICE CONGO-SARL à la date du 22 avril 2025 ;

► -pris acte des conséquences de la décision de la dissolution anticipée, à savoir la transmission du patrimoine de la société aux établissements ICE sans qu'il y ait lieu de procéder à une liquidation et la disparition de la personnalité morale à l'issue du délai d'opposition de trente (30) jours à compter de la publication de la liquidation conformément aux dispositions de l'acte uniforme OHADA, relatif au droit des sociétés et du groupement d'intérêt économique ;

► -nommé en conséquence de cette décision de dissolution sans liquidation Monsieur BAALBAKI Hussein aux fonctions de mandataire « ad'hoc » auquel sont conférés expressément les pouvoirs suivants qui n'ont qu'un caractère énonciatif et non limitatif, jusqu'à la disparition de la personnalité morale de « ICE CONGO » :

-assurer la gestion courante de la société ;
-représenter la société en justice, notamment en cas d'opposition d'un créancier ;
-constater l'absence d'opposition ou donner la suite qu'il convient aux oppositions présentées devant le tribunal ;
-effectuer la transmission du patrimoine de la société en faveur des Etablissements ICE ;
-exercer toutes actions judiciaires, tant en demande qu'en défense et représenter la société dissoute auprès de toutes administrations ainsi que dans toutes les opérations de procédures collectives ou de liquidation amiable ;
-demander la radiation de la société au registre du commerce et du crédit mobilier et constater la disparition de sa personnalité morale ;
-aux effets ci-dessus, faire toutes déclarations complémentaires, veiller à l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicité, passer et signer tous actes, pièces et procès-verbaux, élire domicile, substituer en partie les présents pouvoirs et généralement faire ce qui sera nécessaire à la bonne fin concernant les opérations concernant la société à l'occasion de sa dissolution sans liquidation et de la transmission de son patrimoine au profit des Etablissements ICE.

Pour insertion.

Maître Phédon Andelsy Rugler BUATUSSILA

PRICEWATERHOUSECOOPERS CONGO
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 36.000.000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : 88 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, CENTRE-VILLE
B.P.1306, POINTE-NOIRE/ REPUBLIQUE DU CONGO
R.C.C.M: CG-PNR-01-2003-B14-00040

Avis de changement de dénomination sociale et de transfert de siège social

1. Aux termes du procès-verbal du Conseil d'administration en date, à Pointe-Noire, du 1er mars 2025, reçu au rang des minutes de **Maître Noël MOUNTOU**, Notaire à Pointe-Noire, en date du 16 avril 2025, sous le numéro 166/MN/025 et enregistré le 16 avril 2025 à Pointe-Noire (Recette de l'enregistrement, des domaines et du timbre de Pointe-Noire Centre), sous le numéro 2917 **folio 074/32** les Administrateurs de la société ont notamment décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante :
«Allée de Makimba, Immeuble ARPCE, 2ème étage, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo».
2. Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date, à Pointe-Noire, du 15 mars 2025, reçu au rang des minutes de Maître Noël MOUNTOU, notaire à Pointe-Noire, en date du 16 avril 2025, sous le numéro **165/ MN/025** et enregistré le 16 avril 2025 à Pointe-Noire (Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), sous le numéro **2922, folio 074/37**, les actionnaires ont notamment décidé de :
- changer, avec effet au 1er avril 2025, la dénomination sociale de la société Pricewaterhouse-Coopers Congo, qui devient

«BDO Audit»

- modifier corrélativement l'article 3 des statuts de la société dont la rédaction est désormais la suivante :
"Article 3 : Dénomination sociale
La société prend la dénomination sociale de :

«BDO Audit»

Dans tous les actes, annonces, factures, correspondances et autres documents quelconques émanant de la société et destinés à des tiers, la dénomination sociale devra toujours être précédée ou suivie des mots écrits lisiblement en toutes lettres «société anonyme», et de l'énonciation du capital social, de l'adresse de son siège social, de la mention de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier."
. ratifier la décision du Conseil d'administration, en date du 1er mars 2025, de transfert du siège social dans les limites du périmètre de la ville de Pointe-Noire à l'adresse suivante: *«Allée de Makimba, Immeuble ARPCE, 2ème étage, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo».*
- modifier corrélativement l'article 4 des statuts de la société dont la rédaction est désormais la suivante :
"Article 4 : Siège social
Le siège social est fixé à Pointe-Noire (République du Congo), Allée de Makimba, Immeuble ARPCE, 2ème étage, Centre-ville." Le reste sans changement.

Dépôt desdits actes a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire respectivement sous les numéros **CG-PNR-01-2025-D-00406 et CG-PNR-01-2025-D-00407.** L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été effectuée par le Greffe du Tribunal de Commerce, en date du **17 avril 2025, sous le numéro CG-PNR-01-2025-M- 05765.**

Pour avis
Le Conseil d'administration

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUIL PUBLICS
DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE
N°004/2025/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/ BCHPF-PN.CITE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR./DPT	REQUERANTS
1	13954 du 31/05/2024	Plle(s) 03	Bloc : 06	Section : Q	Superficie : 627,60m²	MVOU-MVOU	02	NKELANI Alban Jhoz Ipsen
2	14451 du 05/02/2025	Plle(s) 07	Bloc : 52	Section : Q	Superficie : 458,14m²	ROY	02	AMADOU IBRAHIM Abdouraman
3	14390 du 26/12/2024	Plle(s) 10	Bloc : 70	Section : Q	Superficie : 479,93m²	GRAND MARCHE	01	SINAYOKO Lassine
4	14174 du 19/09/2024	Plle(s) : 05	Bloc : 13	Section : AW	Superficie : 400,00m²	TCHIBATI (Movis)	04	MILANDOU NSEMI Léon Paul
5	14115 du 23/08/2024	Plle(s) 03	Bloc : 61	Section : ACK	Superficie : 515,00m²	VINDOULOU	05	HOLLAWOT ONDONGO Gidelvy
6	14022 du 08/07/2024	Plle (s) 03	Bloc : 175 bis	Section ACK	Superficie : 500,00m²	MONT KAMBA (Famille Loussimina)	04	GOMA Eugloire Charden
7	14285 du 19/11/2024	Plle (s) 10	Bloc : 21	Section : AE	Superficie : 500,00m²	SIAFOUMOU (Famille MPENGA)	05	KIMBEMBE Bernard
8	14386 du 19/12/2024	Plle (s) 06	Bloc : 11	Section : AE	Superficie : 500,00m²	SIAFOUMOU	05	KIMBEMBE Bernard
9	14385 du 19/12/2024	Plle(s) 03	Bloc : 39	Section : AE	Superficie : 520,00m²	SIAFOUMOU	05	KIMBEMBE Bernard
10	11611 du 05/01/2022	Plle(s) 10	Bloc : 28	Section : AJ	Superficie : 400,00m²	MAKAYABOU	05	MBOKO BAKOULAH Alain
11	14063 du 29/07/2024	Plle(s) 07	Bloc : 342	Section : CL	Superficie : 500,00m²	VINDOULOU	05	NZABA NGANGA née TOME TCHITOULA Norah Chaaty
12	14231 du 25/10/2024	Plle (s)05	Bloc : 10	Section : DKB	Superficie : 500,00m²	DIOSSO	LOANGO	MBAMBI Marie-Blanche Benédicte
13	14185 du 26/09/2024	Plle (s) 07	Bloc : 32	Section : BD	Superficie : 300,00m²	MPAKA	03	KAMPA Elohim Zadrine
14	14181 du 24/9/2024	Plle (s) 12	Bloc : 109 bis	Section : ABY1	Superficie : 500,00m²	TCHIMANA	05	NGONGO Michel Junior Givenchy
15	13977 du 13/06/2024	Plle(s) 24	Bloc : 45	Section : Q	Superficie : 221,04m²	MVOUMVOU	02	BOUNA Mohamed Lemine
16	14384 du 09/12/2024	Plle(s)02	Bloc : 233	Section : BZ2	Superficie : 500.00m²	MONGO MPOUKOU	05	MISSATOU BOUZANGA Glory
17	13925 du 15/05/2024	Plle (s) 01	Bloc : 96	Section : P	Superficie : 201,85m²	MVOUMVOU (Sympathique)	02	ABOUNOU ELENGA Thomas Victorien
18	13924 du 15/05/2024	Plle (s) 08	Bloc : 59	Section : AI	Superficie : 401,58m²	TCHINIMINA	05	ABOUNOU ELENGA Thomas Victorien
19	13923 du 15/05/2024	Plle (s) 07	Bloc : 68	Section : AJ	Superficie : 486.28m²	NGOFO	05	ABOUNOU ELENGA Thomas Victorien
20	14305 du 27/11/2024	Plle (s)14	Bloc : 55	Section : AE	Superficie : 500,.00m²	SIAFOUMOU	05	NGOUENE NGANIAMA Janse Distel
21	13969 du 11/06/2024	Plle (s) 09	Bloc : 31	Section : AF	Superficie : 500.00m²	SIAFOUMOU	05	Les Enfants TCHICAYA
22	14406 du 08/01/2025	Plle (s) 07 et 08	Bloc : 26	Section : CJ suite	Superficie : 800,00m²	MONGO KAMBA	04	TSENGUI KAMA Marcelle Exaucée
23	13515 du 18/09/2023	Plle (s)01	Bloc : 121	Section : ACF	Superficie : 500.00m²	VINDOULOU	04	OLA NDOUMI Jonathan Gilles
24	14399 du 02/01/2025	Plle(s) 01	Bloc : 51bis	Section : P	Superficie : 360.46m²	MVOUMVOU	02	WABI Oladele Saliou
25	14273 du 12/11/2024	Plle (s) 17	Bloc : 06	Section : U	Superficie : 200,00m²	FOUCKS	02	LOUEMBA NZENZE NGOMBI Marie Louise Nicole
26	14372 du 17/12/2024	Plle (s)06	Bloc : 316	Section : CK	Superficie : 500,00m²	BITEMO	04	OSSIBI IBARA Bienvenu Rolland
27	13929 du 16/04/2024	Plle (s) /	Bloc : /	Section: /	Superficie : 502,57m²	MENGO	LOANGO	MOUKOURI Paul
28	13932 du 16/04/2023	Plle (s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 512,94m²	MENGO	LOANGO	MOUKOURI Paul
29	13840 du 21/03/2024	Plle(s)03 bis	Bloc : 05	Section : CG 2e T	Superficie : 290,00m²	KOUFOLI (Famille Kondi Tchitali)	05	OKO Régis Lyonnel Isaac
30	14249 du 06/11/2024	Plle (s) 11	Bloc : 45	section : AF	Superficie : 500.00m²	SIAFOUMOU	05	NGOMA Carrel
31	13260 du 25/05/2023	Plle(s) 15	Bloc : 50	section : L	Superficie: 432,58m²	O.C.H	01	DOUCOURE Tidiane
32	14278 du 13/11/2024	Plle(s) 07	Bloc : 133	section : AI	Superficie : 400.00 m²	MAKAYABOU (Ecole Kouanga Makosso)	05	OBA Onesiphore Raymond
33	14272 du 12/11/2024	Plle(s) 11	Bloc : 72	section : T	Superficie : 985,14m²	MAHOUATA	02	Les Témoins de Jéhovah
34	14394 du 27/12/2024	Plle(s) 04	Bloc : 41	section : T	Superficie : 419,52m²	MAHOUATA	02	AROUNA MINIYATOU Aweni
35	13934 du 22/05/2024	Plle(s) 10	Bloc : 83	section : T	Superficie : 295,21m²	MAHOUATA	01	NGOLY M'BENGA Suzèle Mapy
36	14279 du 13/11/2024	Plle(s) 1,2,3,6,7,8, et 9	Bloc : 201	section :AM	Superficie :2068,39m²	NKOUIKOU	04	TOURE Mamadi et TOURE Salahina

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le chef de bureau,
Yvon Faustin Magloire OKEMBA
Inspecteur des Impôts

(Fait à Pointe-Noire, le 07 mai 2025

CEMAC

La Banque centrale foule aux pieds la décision de la Cour de justice

Le gouvernement de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) tient tête à la Cour de justice de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). En effet, les dirigeants de cette institution spécialisée appartenant à six Etats (Cameroun, Gabon, Tchad, Congo, Centrafrique et Guinée équatoriale) refuse d'obtempérer à la décision prise par la Cour de justice de l'espace communautaire en faveur d'un citoyen de la zone, Daniel Ngassiki, ambassadeur du Congo au Cameroun, ancien secrétaire général de la BEAC.

C'est un scandale juridico-financier au sommet qui secoue la BEAC, inconnu jusqu'ici du grand public. Et c'est curieux, lorsqu'on sait qu'à deux reprises, la Cour de justice de la CEMAC a statué en audiences publiques à N'Djamena, au Tchad, sur le litige qui oppose l'ancien secrétaire général à son ancien employeur, par arrêts N°s 001/2023 et 014/2023, le 23 mars et le 16 novembre 2023. Mais, depuis deux ans, le gouvernement de la BEAC refuse catégoriquement d'exécuter une décision définitive rendue au *«Au nom de la Communauté»* par cette Cour, malgré les mises en demeure.

Devant cette situation devenue gênante et qui ne garantit nullement l'efficacité et la crédibilité des institutions de la Communauté, l'ambassade du Congo au Cameroun, a publié le 5 mai dernier un communiqué prônant l'assistance des Congolais à l'étranger. Dans ce communiqué adressé aux autorités, institutions et citoyens de la CEMAC, la représentation diplomatique de la République du Congo auprès de la République du Cameroun les informe sur la tournure que prend ce dossier qui peut affecter sérieusement la vie au sein de l'espace communautaire.

Le communiqué précise que par ces arrêts, *«la Banque centrale communautaire est notamment*

Yvon Sana Bangui

Daniel Ngassiki

condamnée à payer une indemnité chiffrée acquise en juillet 2016, plus dommages-intérêts et dépens, à Monsieur Daniel Ngassiki, son ancien sectaire général, de nationalité congolaise, qui a servi la Banque centrale pendant 30 ans de bons et loyaux services prouvés et certifiés».

Le texte explique que *«pour justifier son attitude professionnellement curieuse, le gouvernement de la BEAC conduit par Monsieur Yvon Sana Bangui se contente de répéter, à qui veut l'entendre, y compris devant le Conseil d'administration de la Banque et devant la presse, l'analyse juridique initiale de la Banque, pourtant biaisée, infondée et invalidée par la Cour de justice de la CEMAC».*

La décision de la Cour de justice de la CEMAC s'impose spécialement aux institutions de la Communauté, sachant qu'elle est nantie de l'autorité souveraine et de la force exécutoire de la chose jugée, toutes voies de recours épuisées. A moins que le gouvernement de la Banque se mette en défiance vis-à-vis de l'instance juridique ou se croie au-dessus des lois.

AG

GABON

Sylvia et Noureddin Bongo sortis de prison, mais assignés à résidence

Les autorités du Gabon n'ont pas confirmé ni infirmé les informations selon lesquelles l'ancienne Première dame Sylvia Bongo et son fils, Noureddin Bongo, ont quitté la prison. Mais si le gouvernement n'a pas encore communiqué, plusieurs sources ont révélé que la mère et le fils ont bien quitté leur cellule où ils étaient détenus 19 mois durant. L'information, largement relayée est finalement confirmée par plusieurs sources judiciaires.

Une source proche de la famille a même précisé que Sylvia Bongo et Noureddin Bongo Valentin ont été transférés vendredi matin à La Sablière, dans la résidence familiale. Ils y ont retrouvé l'ancien président Ali Bongo qui y habite depuis sa chute il y a 19 mois. L'ex-Première dame et son fils ne sont pas pour autant totalement libres. Ils sont assignés à résidence.

Ils doivent donc être toujours disponibles en cas de nécessité de la justice gabonaise. «Cette évolution fait suite à un accord», soutient un proche du dossier qui ne donne aucun détail sur le contenu ou sur les signataires de cet accord. Du côté du gouvernement, pas de déclaration: ni confirmation ni infirmation. Ce transfert est intervenu une semaine après l'investiture du président Brice Clotaire Oligui Nguema. Le 30 avril dernier, l'Union africaine dans une résolution avait recommandé la libération immédiate de Sylvia et Noureddin Bongo. L'institution panafricaine venait par la même occasion de lever les sanctions infligées au Gabon suite au coup d'Etat du 30 août 2023.

Mais en lieu et place d'une libération, Sylvia Bongo et son fils ont été assignés à résidence. Plusieurs chefs d'accusation

Noureddin, Sylvia et Ali Bongo de nouveau ensemble

pèsent contre eux, dont le détournement de fonds publics et le blanchiment de capitaux. Leurs avocats ont toujours dénoncé des conditions de détention particulièrement horribles à la prison centrale de Libreville.

En retournant à leur résidence familiale, quoiqu'assignés à résidence, les conditions atroces décriées par leurs avocats relèveraient désormais du passé.

Gaule D'AMBERT

RD CONGO

Des inondations dramatiques à Kasaba

La localité de Kasaba dans le territoire de Fizi, dans le Sud-Kivu est endeuillée par la montée des eaux de la rivière du même nom. Plus de 110 personnes ont perdu la vie, des dizaines auraient également été blessées dans cette crue survenue dans la nuit du 8 au 9 mai 2025.

Selon des témoignages, «ce sont des familles qui sont perdues. Il y a même dix membres d'une famille qui ont perdu la vie». Quant aux rescapés de ce village de quelque milliers d'habitants, certains ont perdu leurs maisons, a fait savoir Dominique

Les inondations en RD Congo sont devenues monnaie courante

Asakya, coordonnateur territorial de la nouvelle société civile congolaise dans le secteur de Fizi qui s'est également rendu à Kasaba: *«Beaucoup de maisons disparues, plus de 150. Les familles n'ont pas d'abris, tout a été emporté. Kasaba c'est tout près du lac Tanganyika et tout a été emporté dans le lac».*

Emporté par la force de l'eau, le sable et les cailloux qu'elle a charriés. Même la forme du village est perdue. Les sinistrés ont dû s'organiser, ils sont logés dans des maisons des familles environnantes. Kasaba est un village isolé, accessible seulement en bateau et n'est pas ou peu couvert par les connexions mobiles. La question de l'arrivée de secours sur place n'est pas claire, les témoignages diffèrent.

Alain-Patrick MASSAMBA

AFRICA CAPITAL MARKETS FORUM 2025

Pour booster les marchés de capitaux en Afrique centrale

«Dynamisation des marchés: une révolution en marche»! C'est sous ce thème que la capitale gabonaise Libreville, a abrité du 4 au 6 avril 2025, la 4è édition d'Africa capital markets forum (ACMF). Une rencontre organisée par One Africa forums, en partenariat avec la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF). Sous l'égide du ministère de l'Economie et des participations du Gabon.

Les organisateurs et les panelistes, à la clôture du forum.

Plus de 250 décideurs financiers, régulateurs, institutions boursières, banques, fintechs et investisseurs venus de toute l'Afrique et au-delà ont pris part à ce forum. Pour des débats stratégiques autour d'un objectif commun: stimuler la transformation des marchés de capitaux en Afrique centrale et renforcer leur intégration continentale. L'ambition claire étant de bâtir des marchés de capitaux modernes, profonds et interconnectés.

Les échanges ont débuté le 5 mai par une session inaugurale sur le thème: *«Quelle vision pour des marchés de capitaux réinventés en Afrique»*. Y ont pris part: Jacqueline Adiaba-Nkembe, présidente de la COSUMAF, Louis Banga Ntolo, directeur général de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC), Joséphine Ossiya Okui de Capital markets authority (Ouganda), Bilel Sahnoun de la Bourse de Tunis, Lina Tonui d'Africa exchange linkage project et Dramane Diarra de l'Autorité des marchés financiers de l'Union monétaire ouest-africaine (AMF-UMOA). C'était en présence de Mme Huguette Nyana Ekoume, épouse Awori Onanga, représentante du ministère de l'Economie et des participations du Gabon, du gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), Yvon Sana Bangui et d'Hassan M. Alaoui, président de One Africa forums.

Concernant les travaux à proprement parler, quatre panels ont été constitués. Le premier a planché sur le thème *«Entreprises émettrices et intermédiaires de marché: mieux appréhender les enjeux de gouvernance et les facteurs de performance»*.

Le deuxième panel a débattu sur *«Un "New deal" pour l'émergence d'une nouvelle génération d'investisseurs»*. En suggérant les approches à adopter pour promouvoir l'émergence d'une nouvelle génération d'investisseurs, la manière d'intégrer l'investissement et l'épargne dans les comportements financiers des populations et surtout, les produits financiers spécifiques pour répondre aux besoins des jeunes générations.

Le panel 3 a traité de la *«Mobilisation de l'épargne publique: entre innovation, gouvernance et digitalisation»*. Les panelistes ont notamment analysé les principaux obstacles actuels à sa mobilisation en Afrique et comment surmonter les mécanismes de gouvernance pour mieux collecter l'épargne publique domestique, la digitalisation de la mobilisation de l'épargne publique.

Enfin, le quatrième panel s'est penché sur la *«Digitalisation des instruments financiers: quel impact pour des marchés de capitaux réinventés»?* Entre autres, les panelistes ont parlé des avantages que la digitalisation apporte aux investisseurs et aux émetteurs, de l'impact de la blockchain et des technologies décentralisées sur les marchés financiers africains, des obstacles qui freinent l'adoption de la digitalisation dans les marchés africains et comment les surmonter.

A la clôture du forum, Jacqueline Adiaba-Nkembe est revenue sur les recommandations des participants: diversification de la demande: élargissement de la base des investisseurs, en y intégrant les sociétés d'assurances, les fonds de pension des particuliers, via la mobilisation de l'épargne; diversification de l'offre: élargissement de la base des produits offerts adaptés aux customisés, utilisation des opportunités offertes par la réglementation, notamment le financement participatif, la facilitation des PME à l'accès à la cote de la Bourse; éducation financière, qui doit se faire dès le bas âge et être intégrée aux programmes d'éducation scolaire et étendue aux populations locales; mise en œuvre d'un plan concerté impliquant tous les acteurs; promotion et communication auprès des investisseurs institutionnels régionaux et à l'étranger; modernisation et digitalisation des outils; interconnexion aux autres Bourses africaines; professionnalisation des acteurs du marché, etc.

Véran Carrhol YANGA

EGLISE CATHOLIQUE UNIVERSELLE

Léon XIV, 267e souverain pontife, successeur de Pierre

L'élection d'un Pape est une vieille tradition dans l'histoire de l'Eglise catholique romaine. Elle se fait à huis clos par les cardinaux électeurs âgés de moins de 80 ans, réunis en conclave après le décès ou la renonciation d'un Pape. Elle se déroule dans la chapelle Sixtine hors de tout contact avec l'extérieur. Comme d'ordinaire, l'Esprit-Saint a parlé dans les cœurs des 133 cardinaux réunis en conclave, du 7 au 8 mai 2025, après le décès du Pape François.

Le Pape Léon XIV prononçant son premier discours

Le conclave a débuté le mercredi 7 mai, par une messe célébrée en la chapelle Sixtine par le cardinal Giovanni Battista Re (90 ans), doyen du collège des cardinaux. Il a déclaré que le conclave ne durerait pas trois jours. Deux jours seulement ont suffi pour que les cardinaux élisent le successeur de Pierre et que le nom du nouveau souverain pontife soit annoncé aux 1,4 milliard de fidèles catholiques à travers le monde.
Il n'y a pas eu de suspens. Après quatre tours de scrutin les 133 cardinaux ont élu le successeur de Pierre au ministère pétrinien. C'est vrai, le nouveau Pape n'était pas sur la liste des grands favoris, à l'instar de l'Italien Pietro Parolin (Européen) et du Guinéen Robert Sarah (Africain). Mais en réalité, tous les cardinaux électeurs sont éligibles. La surprise aidant, la fumée blanche comme symbole de victoire a jailli de la chapelle Sixtine en faveur du cardinal Robert Francis Prevost (à l'état civil), de nationalité américaine, ancien archevêque de Chicago.
Les cloches de la chapelle Sixtine ont sonné à toute volée; cris de joie, applaudissements de la foule compacte amassée Place Saint-Pierre de Rome. Depuis le balcon de la loggia, le cardinal Jean Louis Tauran brandissant le *«habemus Papam»* à travers la célèbre phrase: *«Annuntio vobis gaudium magnum: habemus Papam»*. Nous avons un Pape, Robert Francis Prevost.
Comme il est de tradition dans l'histoire de la Papauté, le 267e Pape de l'Eglise catholique universelle a choisi le nom de Léon XIV, en référence à Léon XIII qui a vécu au 19e siècle et qui s'était distingué par la Doctrine sociale de l'Eglise et son engagement dans la société.
Il est 18h30, heure locale, ce jeudi 8 mai, lorsque le nouveau souverain pontife et évêque de Rome, entouré des cardinaux électeurs, est apparu au balcon de la loggia.Visiblement ému, c'est avec ces quelques mots qu'il s'est exprimé: *«La paix soit avec vous. Devenons un seul peuple toujours en paix. Je connais bien cette Eglise et les défis auxquels elle fait face»*.
Grande était la joie à Chicago, aux Etats-Unis, son pays d'origine, en majorité protestant. Au nombre des réactions pour saluer le nouveau Pape, celle du président américain Donald Trump à travers un message télévisé félicitant le nouveau Pape: *«C'est un honneur pour le pays…»*.
En Afrique, l'élection du nouveau Pape est saluée avec beaucoup d'admiration, au-delà des pronostics en faveur des cardinaux Robert Sarah (Guinéen) et Fridolin Ambongo Besungu (République Démocratique du Congo). Dans l'archidiocèse de Brazzaville, l'abbé Vincent Massengo, vicaire général, a fait savoir que le nouveau Pape aura la mission de maintenir l'unité au sein de l'Eglise: *«Le Pape qui vient d'être élu n'est pas nouveau dans l'Eglise, c'est lui qui avait la charge du Dicastère où l'on nomme les évêques. Si ailleurs on prône le mariage homosexuel, en Afrique nous avons nos réalités, la polygamie. Et si l'on célèbre le mariage avec plusieurs femmes, ce n'est pas bon. Le Pape a été choisi pour conduire le peuple de Dieu dans l'unité. De toute façon, il ne sera pas seul, il y a des cardinaux autour de lui»*.
A 69 ans, le nouveau pontife est un religieux de l'Ordre de Saint-Augustin et aussi le deuxième pontife romain américain non européen après François, jésuite latino-américain, son prédécesseur et proche collaborateur. Entre les deux Papes, François qui avait une dévotion pour la Vierge Marie et son attention soutenue pour les pauvres, et Léon XIV avec une dévotion pour la Vierge Marie qui prône l'unité, le dialogue, la lutte contre la pauvreté et la paix, mais le but commun est d'unifier cette Eglise fragilisée.
A travers cette élection d'un court conclave (48h), les cardinaux ont fait le choix judicieux d'un prélat qui n'était pas favori, mais qui connaît bien les questions internationales. Le nouveau Pape s'inscrit dans la ligne droite de la continuité des réformes enclenchées par le Pape François. Deux ans durant, il a assumé les fonctions de préfet du Dicastère pour les évêques au sein de la curie romaine, en charge de gérer les dossiers des nominations des évêques dans l'Eglise catholique. Désormais, les yeux de nombreux fidèles catholiques sont tournés vers le Vatican pour l'intronisation et l'installation du nouveau Pape.
Robert Francis Prevost est né le 14 septembre 1955 à Chicago, aux Etats-Unis d'Amérique, de mère espagnole et de père Louis Marius, Franco-Italien. Il est ordonné prêtre en 1982 à l'âge de 27 ans. De nationalité américano-péruvienne et prieur général de l'Ordre de Saint-Augustin. Missionnaire au Pérou, de 1985 à 1998. Puis il a exercé les responsabilités à la maison mère de son ordre, à Rome, de 2001 à 2013. Il est nommé évêque du diocèse de Chicago en 2013. Ensuite, le Pape François le prend à ses côtés comme collaborateur au Dicastère pour les évêques afin de succéder au cardinal Quellet. Il prend ses fonctions le 12 avril de la même année. Dix ans plus tard, le 30 septembre 2023, il est créé cardinal par le Pape François. Détenteur d'un Doctorat en droit canonique obtenu à l'université Saint Thomas D'Aquin de Rome, cet ancien préfet du Dicastère pour les évêques est un grand rassembleur qui succède au religieux jésuite.
Le vendredi 9 mai 2025, le Pape Léon XIV a célébré la messe de clôture du conclave, en la chapelle Sixtine. La messe d'inauguration de son pontificat aura lieu le dimanche 18 mai 2025 à 9h, Place Saint-Pierre de Rome. Cette messe marquera officiellement son intronisation comme 267e Pape, successeur de Pierre. Après quoi, il va choisir ses collaborateurs et former son gouvernement (la curie romaine).

Pascal BIOZI KIMINOU

PAROISSE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION (ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE)

Une messe en mémoire du Pape François a été célébrée

En union de prière avec l'Église universelle, Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire, en compagnie de NN. SS Jean-Claude Makaya Loemba, évêque émérite de Pointe-Noire et Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, a célébré le mardi 22 avril dernier la messe en mémoire au Pape François, décédé le 21 avril, lundi de Pâques. Plusieurs prêtres et religieuses, ainsi que de nombreux fidèles laïcs venus de partout ont participé à cette messe. Les chants ont été exécutés par la chorale paroissiale.

REFLEXION

A la découverte de la pensée sociale des évêques de la Conférence épiscopale du Congo-Brazzaville (CEC).

(Suite du précédent numéro)

Cette exhortation du Concile Vatican II corrobore avec l'enseignement social de l'Eglise, lequel enseignement positionne l'Eglise aux côtés de l'homme afin de garantir le Bien Commun et d'autres principes basiques tels que la Dignité humaine, le Principe de solidarité et le Principe de subsidiarité. L'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu (Genèse 1, 27), doit mériter une vie digne, selon le dessein de Dieu, car *«la gloire de Dieu, c'est l'homme vivant»*, dixit Saint Irénée de Lyon. Dans cet ordre d'idée, comme disait Saint Jean-Paul II, *«l'homme est la route de l'Église»*. Par conséquent, tout ce qui concerne l'homme, concerne l'Église et tout ce qui touche l'homme touche l'Église. Donc, on ne peut pas dissocier l'annonce de l'évangile avec l'homme ou mieux, on ne peut pas parler de l'évangile, sans parler des problèmes de l'homme et de la société. Ces messages, ensemble avec les différentes déclarations, contiennent la pensée sociale ou la position des Evêques, ils deviennent ainsi le contenu de l'action sociale de l'Église au Congo-Brazzaville.
Afin de mieux élucider les interventions de la CEC, lesquelles interventions, comme nous l'avons déjà souligné, concernent divers domaines de la société congolaise, nous avons jugé pertinent de sélectionner certaines interventions qui ont eu un impact considérable dans la vie politique et sociale au Congo-Brazzaville. Ces différentes interventions vont de 1995 à 2020. Ce qui constitue 25 ans de l'enseignement social de la CEC.

Parmi tant d'interventions de la CEC, nous avons, en premier lieu, celle de 1995, au courant de laquelle les Evêques du Congo lancent un message au peuple de Dieu et aux hommes de bonne volonté à propos de l'Eglise Famille et du développement en disant *«Donnez-leur vous-mêmes à manger»*. Dans ce Message, la CEC exhorte le peuple congolais et les hommes de bonne volonté à être solidaires avec les plus démunis à l'image de Jésus-Christ, en ces termes: *«Aujourd'hui au Congo, à cause de la crise économique, financière et sociale que connaît notre pays en particulier, et l'Afrique en général, beaucoup d'entre vous ont faim. Faim de la Parole de Dieu pour orienter votre existence quotidienne, faim de la paix que Lui seul peut donner, mais aussi faim de sécurité, d'unité et de nourriture pour votre corps». «Le développement humain intégral, développement de tout homme et de tout l'homme, spécialement des plus pauvres et des plus déshérités de la communauté se situe au cœur même de l'Évangélisation»* (EIA, § 68). Et *«Voilà pourquoi, une fois de plus, en continuité avec notre Message de l'an dernier, nous voulons vous adresser quelques recommandations sur le développement. Membres d'une même Église-Famille, celle de Dieu, nous ne pouvons pas ne pas nous intéresser à la situation matérielle et humaine de notre pays. Nous ne pouvons ne pas contribuer au mieux-être des populations les plus défavorisées»*.
En deuxième lieu, nous avons l'intervention de la CEC de 2007, durant laquelle le message était centré sur la question sociale, plus précisément sur la lutte contre la pauvreté au Congo Brazzaville. Dans ce Message, la CEC s'intéresse à la situation sociale du peuple congolais en disant que *«L'Église s'intéresse à la question sociale et à la lutte contre la pauvreté parce que les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur»* (GS n° 1).

Abbé Giscard Stève MAYALA MAMPASSI
Prêtre de l'Archidiocèse de Pointe-Noire
Directeur diocésain de la Caritas

(La suite dans nos prochaines éditions)

POINT DE VUE

Le processus d'élection d'un Pape: rituel de sérénité

(Suite du précedent numéro)

• Demander à la commission composée du cardinal Camerlingue et des cardinaux qui remplissaient respectivement la charge de secrétaire d'Etat et de président de la Commission pontificale pour l'Etat de la Cité du Vatican de présenter en temps opportun les locaux de la «Domus Sanctae Marthae» pour le logement convenable des cardinaux électeurs et des personnes, dont il est question au n°46 de ladite Constitution, et de prévoir, en même temps, la mise en place de ce qui est nécessaire pour aménager la chapelle Sixtine, afin que les opérations de vote puissent se dérouler convenablement,
prévu et établi dans la présente Constitution;
• Conférer à deux ecclésiastiques exemplaires pour leur doctrine, leur sagesse et leur autorité morale, la tâche de prononcer devant les cardinaux deux méditations approfondies sur les problèmes de l'Eglise à ce moment-là et sur le choix éclairé du nouveau pontife; en même temps, restant ferme ce qui est prévu au n°52 de la présente Constitution, ils veilleront à fixer le jour et l'heure où devra leur être adressée la première de ces méditations;
• Approuver - sur proposition de l'administration du Siège apostolique ou, pour ce qui est de sa compétence, du Gouvernement de l'Etat de la Cité du Vatican les dépenses courantes, depuis la mort du pontife jusqu'à l'élection de son successeur;
• Lire, au cas où il y en aurait, les documents laissés par le pontife défunt à l'intention du Collège des cardinaux;
• Prendre soin de faire annuler l'anneau du pêcheur et le sceau de plomb sous lesquels sont expédiées les lettres apostoliques;
• Prendre les dispositions nécessaires pour l'attribution des logements des cardinaux électeurs par tirage au sort;
• Fixer le jour et l'heure du commencement des opérations de vote (n°13).
La congrégation particulière est composée du cardinal Camerlingue de la Sainte Eglise romaine et de trois cardinaux, un de chaque ordre, tirés au sort parmi les cardinaux électeurs déjà arrivés à Rome.
La charge de ces cardinaux, dits assistants, cesse à la fin du troisième jour, et d'autres leur succèdent, toujours par tirage au sort, pour une égale durée, même après le commencement de l'élection (n°7).
Dans les congrégations particulières, on doit traiter seulement les questions d'importance mineure qui se présentent au jour le jour ou d'un moment à l'autre. Mais, s'il surgit des questions plus graves qui demandent un examen plus approfondi, elles doivent être soumises à la congrégation générale (n°8).
Les affaires les plus importantes relèveront de la congrégation générale qui comprend - sous la direction du cardinal Doyen du Sacré collège - tous les cardinaux, jusqu'à la réunion du conclave; puis, les seuls cardinaux électeurs. Les affaires les plus simples seront confiées à une congrégation particulière qui comprend le Camerlingue et trois autres cardinaux tirés au sort (régulièrement tous les trois jours).
Durant l'interrègne, le grand principe demeure: «nihil innovetur». Il ne saurait, donc, être question de modifier ni d'abroger les lois de l'Eglise, mais seulement de gérer les affaires courantes. «Sede vacante» toujours, certains cardinaux ont un pouvoir propre: le camerlingue veille sur l'administration des biens de l'Eglise: le grand pénitencier continue à administrer la justice au for interne; le vicaire général pour le diocèse de Rome poursuit sa tâche de gouvernement pour les affaires protodiacres, enfin, qui est le plus ancien dans l'ordre des cardinaux diacres, annoncera au peuple le nom du Pontife nouvellement élu.
Un conclave n'est pas le fruit de l'improvisation plus ou moins chanceuse. Il bénéficie d'une longue préparation. La fonction électorale, qui spécifie le cardinalat, vient en l'occurrence se greffer sur une fonction collégiale.
Tous les cardinaux se sont parlés, ont discuté, se sont écoutés, ont vécu ensemble
à Rome, de façon collégiale. Ils ont pris position, se sont prononcés pour ou contre telle ou telle solution possible, ont voté. Il est donc, permis de supposer qu'ils ont pu acheter des informations et faire mûrir des orientations qui se relèveront utiles au moment du conclave.

Abbé Christian Noël DEMBI KOELA
Juriste et Islamologue

(La suite dans nos prochaines éditions)

DIOCESE DE KINKALA

Les cinq ans d'épiscopat de Mgr Ildevert Mathurin Mouanga placés sous le signe de l'évaluation

Cinq années se sont écoulées depuis que Mgr Ildevert Mathurin Mouanga a pris les rênes du diocèse de Kinkala. Nommé le 5 mars 2020 par Sa Sainteté le Pape François d'illustre mémoire, et sacré évêque le 28 juin 2020 à Kinkala, des mains de son prédécesseur, Mgr Louis Portella Mbuyu. Une prise de fonction sur les traces de son prédécesseur ayant guidé le diocèse durant deux décennies, et dont l'empreinte est encore palpable aujourd'hui.

À l'instar de ses prédécesseurs, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga a pris ses fonctions dans un contexte socio-économique délicat, marqué tant par la réalité d'un territoire fortement meurtri par les conflits armés à répétition, que par la pandémie de COVID-19. Des réalités qui ont constitué un véritable défi aux multiples dimensions.

Atteignant le terme de son premier quinquennat en mars 2025, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga estime nécessaire une évaluation de son ministère épiscopal placé sous la devise «Affronter les défis». Érigé en 1987 par le Pape Jean-Paul II, le diocèse de Kinkala est un jeune diocèse qui compte aujourd'hui 19 paroisses et 4 quasi-paroisses, 96 prêtres incardinés, 7 congrégations religieuses dont trois féminines et quatre masculines. Près de la moitié des paroisses ne disposent plus de presbytères conformes et aux conditions de vie adéquates pour le bien-être des prêtres. C'est ainsi que l'un des premiers objectifs de l'évêque, en ces cinq premières années, a été l'amélioration des conditions de vie du clergé.

Notons que le département du Pool, terre d'implantation de cette jeune Église, a longtemps été le théâtre des conflits armés récurrents. Les désastres et la misère engendrés par ces troubles intermittents entravent considérablement le progrès, tant sur le plan civil que religieux. On observe une paupérisation croissante, exacerbée par les difficultés de transport, l'enclavement et l'inaccessibilité des paroisses. De plus, les séquelles des guerres se manifestent chez les jeunes par des comportements inappropriés.

Dans un tel environnement, un développement intégral s'avère ardu. Il ne serait pas l'œuvre du seul pasteur, mais de tous, particulièrement des fidèles chrétiens. Car la richesse de l'Église dépend inévitablement de la générosité de ses fidèles. La volonté des fidèles chrétiens d'aider leur Eglise se ressent. Cependant, si les chrétiens de Kinkala sont animés d'une grande volonté d'aider leur Église à progresser, la précarité de leur situation ne leur permet pas d'offrir un soutien matériel conséquent.

Mais, au-delà de tout, il faut s'engager dans l'œuvre de la reconstruction. Le diocèse de Kinkala, en effet, se trouve dans une phase de reconstruction continue. Conscient des nombreux défis à relever pour le redressement diocésain, à l'image de Monseigneur Anatole Milandou qui invitait les fidèles à emprunter *«Le Chemin de résurrection»* et de Mgr Louis Portella Mbuyu, animé d'une forte espérance et qui estimait que *«Les ossements desséchés revivront»*, le troisième évêque de Kinkala s'inscrit dans la continuité de ses prédécesseurs. En mettant en œuvre le Plan Diocésain de Développement (PDD) en 2023, il exhorte à travailler dans *«Dans l'espérance qui ne trompe pas»* (Romains 5, 5) et *«avec courage»* (Aggée 2, 4), *«Reconstruisons notre vie»*.

Mgr Ildevert Mathurin Mouanga

Afin d'élaborer un document recensant la quasi-totalité des besoins urgents du diocèse, il s'est entouré du Cercle de Réflexion et d'Appui au Développement Local (Pool Vumbuka), jetant ainsi les bases d'un développement certain et multidimensionnel.

Ce Plan Diocésain de Développement audacieux poursuit son chemin depuis trois ans. Il apparaît comme une synthèse de la vision pastorale de tout le cycle épiscopal de Kinkala, de 1987 à nos jours. De quoi s'agit-il concrètement ? Il s'agit d'un cadre d'orientations stratégiques, d'un programme de vie pastorale épiscopale visant à cibler les activités prioritaires et les axes pastoraux les plus urgents pour une évangélisation efficace, afin de conduire l'Église vers son autonomie. C'est dans cette perspective que, dans chaque paroisse, un diagnostic participatif flash a été réalisé en collaboration avec les paroissiens, les érigeant ainsi en acteurs et artisans de leur propre développement.

Parvenu à sa cinquième année de service, il est désormais essentiel d'analyser les forces et les faiblesses de ce plan diocésain de développement, afin d'évaluer ses premières avancées au sein du diocèse.

L'évaluation du quinquennat épiscopal de Mgr Ildevert Mathurin Mouanga intervient alors que le Plan Diocésain de Développement (PDD), projeté trois ans auparavant, entre dans une phase cruciale. Dans le contexte si particulier du diocèse de Kinkala, marqué par sa ruralité et ses défis propres, une Église dynamique et participative, où clercs et laïcs s'engagent conjointement, est essentielle. Et ce plan constitue un enjeu vital pour l'avenir de notre diocèse. Il est impératif de dissiper toute idée reçue : le PDD n'est pas un guichet financier. Il se révèle plutôt comme un outil de prise de conscience, incitant chaque composante du diocèse à identifier ses vulnérabilités afin de saisir les opportunités de croissance et d'innovation pastorales.

Afin de soutenir concrètement les initiatives locales, un Fonds Diocésain de Développement a été créé. Son alimentation principale repose sur la générosité des bienfaiteurs et les offrandes recueillies lors des messes célébrées par l'évêque, notamment auprès de la diaspora du Pool disséminée un peu partout. Bien que les trois premières années de mise en œuvre du PDD n'aient pas encore produit de résultats spectaculaires, une lueur d'espoir commence à poindre. Il est donc primordial que les prêtres, les religieux et religieuses, ainsi que l'ensemble des fidèles, se l'approprient pleinement et en fassent la promotion active, tel un véritable instrumentum laboris, afin d'en découvrir toutes les richesses et d'en exploiter le potentiel transformateur pour notre Église locale. Ad majorem dei gloriam!

Abbé Balmin Brazio TELOTSAMOU BAZONZELA
Secrétaire-Chancelier du Diocèse de Kinkala

CINQUIEME DIMANCHE DE PAQUES - ANNEE C

«Je vous donne un commandement nouveau»

Textes: *Ac 14,21b-27; Ps 144 (145),8-9,10-11,12-13ab; Ap 21,1-5a; Jn 13,31-33a.34-35*

Dans l'expérience et dans la joie de Pâques, nous revenons ce dimanche sur des mots prononcés par Jésus lors de sa dernière Cène avec ses disciples. La lumière de la résurrection les éclaire et nous les dévoile maintenant dans toute leur splendeur. Judas venait de sortir du cénacle, pour réaliser son projet de consigner Jésus aux chefs du peuple. Autour de ce disciple, c'était la nuit, l'obscurité. Et pourtant, c'est en ce moment que Jésus parle de glorification et d'amour. Nous nous concentrons sur ces deux mots.

Tout d'abord, Jésus annonce sa glorification: *«Maintenant le Fils de l'homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui. Si Dieu est glorifié en lui, Dieu aussi le glorifiera; et il le glorifiera bientôt»*. Comment parler de gloire au moment d'aller vers la souffrance, l'humiliation, la mort sur la croix? Si, c'est justement la gloire, car la gloire de Dieu est la manifestation visible de son amour, qui dépasse infiniment toute possibilité humaine de comprendre. Très souvent, l'homme pense que la gloire est l'exhibition de la force, du pouvoir qui s'impose sur les autres, du succès qui exalte les ambitions. Mais, aux yeux de Dieu, tout cela n'est que de l'illusion: *«Toute chair est comme l'herbe, toute sa gloire, comme l'herbe en fleur; l'herbe se dessèche et la fleur tombe, mais la Parole du Seigneur demeure pour toujours»* (1 Pt 1,24-25). Les pensées de Dieu sont totalement opposées à cette illusion. Ce qui ne passe jamais, ce qui reste pour l'éternité est l'amour. C'est l'amour qui resplendit dans le ciel et sur la terre, d'une lumière que rien et personne ne pourra éteindre.

Et alors, quelle est la gloire dont nous pouvons rêver pour nous-mêmes? A nous de choisir si nous devons dissiper notre vie dans l'illusion des idoles mondaines, qui d'abord nous éblouissent et ensuite se dissolvent, ou plutôt accepter de suivre notre Seigneur sur son chemin de service et d'humiliation, qui nous conduit à resplendir à jamais dans la lumière de son amour. La tentation de la gloire mondaine est puissante, elle arrive à polluer et conquérir les cœurs de beaucoup d'hommes et de femmes, même des disciples du Seigneur. Mais un autre choix de vie est possible. Et le Seigneur aujourd'hui nous transmet le courage de choisir la gloire de servir et d'aimer.

En effet, c'est l'amour le deuxième mot de Jésus qui concentre notre attention ce dimanche. Au moment de la Cène, il dit encore: *«Je vous donne un commandement nouveau: c'est de vous aimer les uns les autres. Comme je vous ai aimés, vous aussi aimez-vous les uns les autres»! L'amour des disciples est gloire, dans le sens entendu par Dieu. L'amour manifeste la nature de Dieu, révèle au monde sa présence qui réconforte et qui sauve, ouvre les cœurs à la foi: «A ceci, tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples: si vous avez de l'amour les uns pour les autres»*.

C'est l'une des priorités qui ont inspiré le ministère du Pape François et qu'il nous a laissée en héritage: la manifestation de l'amour de Dieu est le programme le plus haut de l'Eglise dans le monde, et nul instrument, nul pouvoir humain ne pourraient garantir la fécondité de sa mission, si elle cherchait la gloire humaine au lieu de servir comme Jésus a servi et s'est donné lui-même. Prions pour le nouveau Pape Léon XIV, que l'Esprit l'appelle à servir l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui! Ses premiers mots ont immédiatement témoigné de la centralité du Christ, source de la paix et du bien pour l'humanité entière. En ces temps marqués par l'incertitude et le désordre, qu'il puisse inspirer à tous les chrétiens, aux communautés et à tous les hommes et femmes le plus grand désir à suivre: pas l'illusion de la gloire, du pouvoir et de l'argent - sources de guerres et des plus graves injustices - mais le chemin concret de l'amour fraternel, le chemin de la croix et de la résurrection, qui conduit le monde à la paix et à la gloire de Dieu.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

DISPARITION

Les évêques du Congo ont concélébré la messe de suffrage de la sœur Venantie Pangieto Ishima

De nationalité congolaise de la République Démocratique du Congo et religieuse de la Congrégation des sœurs de Saint Antoine de Padoue, du Congo-Brazzaville, sœur Venantie Pangieto Ishima est décédée le mardi 22 avril 2025 par noyade sur le fleuve Congo, en partance pour Kinshasa, en compagnie d'autres religieuses pour une mission de la Congrégation. Sa disparition a été vécue comme un cataclysme et a laissé un grand vide au sein de la congrégation dont elle était la conseillère générale.

Emus par cette disparition et chagrin au cœur, les évêques du Congo en pleine session pastorale au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville, appelée plénière des Commissions épiscopales, se sont mobilisés le jeudi 1er mai 2025 pour concélébrer la messe de suffrage en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville. L'eucharistie était présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Tous les évêques présents à Brazzaville étaient là: NN.SS Gélase Armel Kema, archevêque d'Owando et administrateur apostolique de Ouesso; Abel Liluala, archevêque de Pointe-Noire; Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et vice-président de la CEC; Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi; Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala; Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie; Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala. Plusieurs prêtres ont concélébré cette messe, parmi lesquels les abbés Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la CEC; Jean-Baptiste Ngoyi Ngoma, secrétaire général adjoint et gestionnaire de la CEC; Christel Barthel Ganao, recteur du grand séminaire de théologie cardinal Emile Biayenda; Christophe Maboungou, recteur du grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha; Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville.

Sr Venantie Pangieto Ishima

Dans son homélie, l'abbé Vincent Massengo a indiqué que *«notre sœur n'aura pas de tombeau, puisqu'emportée par les eaux du fleuve Congo alors qu'elle était en mission de la Congrégation. Mais chacun de nous est un tombeau dans son cœur et portons notre sœur dans nos prières. Servante, mère, formatrice et accompagnatrice, sœur Venantie Pangieto Ishima a subi une épreuve difficile alors qu'en partance pour une mission de la Congrégation. Ce 22 avril, les choses ont tourné au vinaigre et l'irréparable s'est produit»*.

La biographie de la disparue a été lue par une sœur, qui a fondu en larmes, contenant difficilement ses émotions. Née le 19 juin 1968 à Feshi, dans la province du Kwilu, en République Démocratique du Congo, d'une famille chrétienne et troisième d'une fratrie de six enfants, Venantie Pangieto Ishima a fait ses études primaires et secondaires à Kikwit, de 1974 à 1980. Ses études universitaires à Kinshasa, de 1980 à 1986. Puis, elle part en Italie en 1998 dans la Congrégation de Saint Antoine de Padoue comme aspirante, postulante et novice. Elle émet ses premiers vœux en 2002 comme junioriste et poursuit ses études en sciences religieuses option théologie dogmatique, en vue de la formation des futures religieuses de la Congrégation. Elle émet ses vœux perpétuels le 16 septembre 2007 et reçois l'obédience pour la fondation d'une mission en Afrique. Sœur Venantie Pangieto Ishima arrive au Congo Brazzaville en 2007 et trouve l'hospitalité, d'abord, chez les sœurs de Saint Joseph de Cluny, à Javouhey, puis au monastère Notre-Dame de Sources des sœurs Clarisses, à Djiri, localité située au nord de Brazzaville. En août 2024 lors du 19e chapitre général, elle est nommée première conseillère de la mission en Afrique. Le mardi 22 avril 2025, en partance pour le diocèse de Kisantu, en République Démocratique du Congo, pour une mission de la Congrégation, sœur Venantie Pangieto Ishima trouve la mort par noyade sur le fleuve Congo.

Les postulantes et novices de la Congrégation inconsolables

Pascal BIOZI KIMINOU

Est-ce que l'argent offre la garantie d'une vie heureuse et d'un avenir radieux?

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une association dénonce des activités minières dangereuses

Au cours d'une conférence de presse à Brazzaville, samedi 3 mai 2025, l'Association pour le respect du droit des populations autochtones, du développement durable et du droit de l'homme (ARPA2DH) a publié les résultats d'une enquête menée durant six mois auprès de quatre sociétés exploitant le pétrole, le gaz et les mines dans trois départements du sud du pays. Le constat est inquiétant, d'où la préoccupation de cette ONG qui, à travers une série de recommandations, demande implicitement au Gouvernement d'être vigilant.

Roger Françis Pambou, Cherotti Blanchard Mavoungou et Mme Ruth Lounkebila

L'ARPA2DH dénonce les abus d'exploitation minière, pétrolière et gazière à Pointe-Noire, dans le Kouilou et dans la Bouenza. Cette exploitation méprise, selon elle, les sauvegardes environnementales et sociales dans ces départements. *«Nous avons mené notre monitoring auprès de trois sociétés, notamment Trident Energy, Wing Wah Oil, SOREMI et City SARL, détenant plusieurs permis de recherche et d'exploitation depuis 2017 pour une durée de trois ou quatre ans maximum, dont deux sont arrivés à expiration. Ces sociétés continuent de mener des activités non conformes au respect de l'environnement et des droits des communautés locales et populations autochtones»*, a expliqué Cherotti Blanchard Mavoungou, président de ARPA2DH.

Les problèmes constatés par cette ONG sont nombreux. *«La majorité des entreprises pétrolières, minières et gazières n'ont pas de plan environnemental et social et aucune entreprise n'a un certificat de légalité environnemental. La nécessité de réduire les impacts environnementaux de l'exploitation n'est pas une préoccupation majeure de ces compagnies. Le cahier des charges pour le développement communautaire est inexistant. Le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des communautés locales et populations autochtones n'a pas été recueilli, en violation de l'article 2 du décret n° 2010- 201 du 12 juillet 2019 fixant les procédures de consultation et de participation des populations autochtones aux projets et programmes de développement socio-économique»*, a déploré Cherotti Blanchard Mavoungou.

En outre, selon les populations consultées, il ressort que *«le mercure est utilisé dans les sites exploités pendant la phase d'extraction et de traitement de l'or alors qu'il est interdit à cause des effets néfastes sur la santé humaine»*. Cette façon de faire, estime l'ONG, *«a conduit à la dégradation des ressources naturelles, comme les rivières, les marécages, les espaces communautaires et les plantations et bien d'autres»*. Les populations riveraines de ces exploitations se plaignent de l'utilisation des bulldozers, de grandes motopompes et bien d'autres engins nuisants et bruyants.

Dans sa note de position, l'Association exige la nécessité d'établir un dialogue inclusif sur la politique environnementale et climatique au Congo. *«Le dialogue est un moyen de lutte contre l'exploitation minière, gazière et pétrolière, responsable de violation des droits de l'environnement et des droits des communautés»*, souligne-t-elle. Elle a fait une série de recommandations adressées au Gouvernement, aux entreprises et aux partenaires de développement du Congo. Les autorités sont interpellées.

Philippe BANZ

BIODIVERSITE

Les enjeux du 1er congrès mondial des peuples autochtones des forêts tropicales

Prélude au premier congrès mondial des peuples autochtones des forêts tropicales de trois bassins forestiers de la planète, qui se tiendra 26 au 30 mai 2025 à Brazzaville, le coordonnateur régional du réseau des peuples autochtones et locaux pour la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale (REPAELAC), Joseph Itongwa Mukumo, a donné un point de presse, mardi 6 mai 2025 au siège du Fonds mondial pour la nature (WWF). En présence de Kapupu Diwa Mutimanya, ambassadeur de peuple autochtone auprès de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEECAC), Parfait Dihoukamba, coordonnateur national du REPALEAC, et Franck Kamunga, consultant de WWF. Objectif: expliquer les enjeux du sommet de Brazzaville.

Joseph Itongwa Mukumo (3e à partir de la g.) entouré d'autres membres du comité d'organisation

La tenue de ce tout premier congrès mondial est une initiative du REPAEAC, avec l'appui de l'Alliance mondiale des collectivités territoriales (GATC), une plateforme politique de peuples autochtones et de communautés locales unis pour défendre la terre nourricière dans l'intérêt présent et futur de toute l'humanité. Pour les animateurs du point de presse, *«les peuples autochtones et les communautés locales jouent un rôle crucial pour la protection des forêts et la biodiversité dans ces bassins forestiers grâce à leurs riches savoirs et pratiques traditionnels. Ces bassins et ces forêts ne sont pas seulement des régions géographiques, ils sont le foyer de la vitalité identitaire et l'incarnation du patrimoine culturel des peuples autochtones et de nombreuses autres communautés locales»*. Joseph Itongwa Mukumo a expliqué que le choix de Brazzaville pour accueillir cet événement n'est pas fortuit. *«Ce pays a déjà accueilli en 2023 le deuxième sommet des trois bassins forestiers du monde. L'engagement du Congo dans la promotion des droits des peuples autochtones dans la sous-région n'est plus à démontrer. Ce choix est mérité, car le Président de la République du Congo avait coprésidé la première conférence des Nations Unies sur les peuples autochtones, tenue en marge de la 69e session de l'Assemblée générale en septembre 2014. Le chef de l'Etat a aussi pu fournir des efforts, toujours dans la promotion des peuples autochtones, pour avoir initié des trois éditions du forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale (FIPAC)»*, a-t-il indiqué.

Le congrès va réunir plus de 600 participants, dont les représentants et les délégués des peuples autochtones de l'Amérique latine donc de l'Amazonie, de l'Indonésie (bassin Bornéo-Mekong) et du bassin du Congo. Parmi les participants, il y aura ceux des organisations étatiques des pays de ces bassins forestiers, de la société civile, des scientifiques et les médias au niveau national et international. Le 7 mai 2025, le point de presse a succédé à une réunion technique au ministère de la Justice dans le cadre des préparatifs de cet événement. Il a été question, selon le coordonnateur régional du REPALEAC, *«de mettre toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de préparation à niveau pour donner des informations sur le progrès de préparation. Le processus de préparation est à 70 %. Tout évolue très bien»*.

A ce sujet, le coordonnateur régional du REPALEAC a expliqué *«il a été question de mettre toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de préparation à niveau pour donner des informations sur le progrès de préparation. Le processus de préparation est à 70 %. Tout évolue très bien»*. Il est attendu de ce congrès un plan d'actions avec des priorités des peuples autochtones.

Ph.B.

PRIVATISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Le point de vue de l'économiste Josephthe Meeschac Ngapoula

Depuis quelques années plusieurs sociétés publiques sont vouées à la privatisation pour améliorer leurs performances jugées trop faibles. Elles sont incapables d'assumer efficacement le moindre service public. La privatisation est-elle une solution pour les rendre rentables et assumer leurs missions de service public? L'économiste Jephthe Meschac Ngapoula donne son appréciation sur la question.

Jephthe Meschac Ngapoula

En tant qu'économiste, comment appréciez-vous le mode opératoire du Gouvernement pour procéder à la privatisation des entreprises d'Etat?

**Il faut d'abord savoir quels sont les principes à réunir pour privatiser une société publique. Il faut reconnaître que la privatisation répond à plusieurs critères suivant les contextes. Parce qu'il y a le contexte économique qu'il faut prendre en ligne de compte, le contexte social et politique d'un pays pour pouvoir mettre en place cette politique de privatisation. En réalité, quand nous parlons de la privatisation, c'est allé vers une économie de marché. On désengage l'Etat pour aller vers le privé. Mais après, il faut voir également quel secteur ciblé. Quels sont les secteurs qui reviennent en réalité à l'Etat? Il faut reconnaître que l'Etat est un agent économique. L'Etat produit des biens et services. L'Etat consomme, également, des biens et services. On ne peut pas se retrouver dans un pays où tout a été privatisé et l'Etat ne devient que consommateur, il n'est plus producteur. Si nous sommes dans cette démarche, il faut reconnaître qu'il y a déjà une faute. Il faut savoir cibler le secteur. Par exemple l'énergie: est-ce qu'il faut privatiser ce secteur qui émane de la souveraineté même de l'Etat ?

Comment doit-on procéder, parce que beaucoup de sociétés d'Etat ont perdu cette souveraineté ?

Le Président de la République, chef de l'Etat, par son expérience, a expliqué l'échec des années passées à travers les accords que nous avons eu avec le FMI dans les années 80 et qui ont conduit, en réalité, l'Etat à aller vers une économie de marché. Malheureusement, l'Etat ne s'était pas préparé. Il y a eu les conséquences sociales que vous connaissez. Cela a conduit même à la Conférence nationale souveraine au regard de l'échec des années précédentes. Pour privatiser, il y a un processus à suivre. On ne peut pas privatiser une société du jour au lendemain. Il faut réunir les conditions. Par exemple dans l'approche sociale, dans la privatisation d'une entreprise, il faut tenir compte de la politique d'accompagnement social des employés. Imaginez que nous sommes dans une structure publique, c'est le privé qui arrive. L'investisseur minimise les coûts et maximisent son profit. On se retrouve dans un système où, par exemple, on peut procéder à mettre de côté certains employés. Cela peut créer de la tension sociale. Il y a beaucoup d'éléments qu'il faut donc prendre en compte. Pour l'aspect économique par exemple, s'il faut privatiser, c'est pour quel objectif ?

Propos recueillis par
Philippe BANZ

GOUVERNANCE FORESTIERE

Vers une meilleure application de la nouvelle loi forestière

Une réunion de réflexion tenue les samedi 26 et lundi 28 avril 2025 à Brazzaville par la plateforme de la gestion durable des forêts (PGDF), grâce à l'appui du Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH) et l'assistance financière de l'organisation internationale Fern, a permis d'amender deux projets de décrets et deux projets d'arrêtés en lien avec la nouvelle loi forestière.

Les participants à la fin de l'atelier

Il s'agit du projet de décret déterminant les modalités de négociation et le contenu du cahier des charges général des conventions et des permis forestiers. Le deuxième projet de décret détermine les modalités de négociation et le contenu du cahier des charges particulier. Le premier projet d'arrêté est axé sur les modalités d'attribution et de renouvellement de l'agrément pour l'exercice d'une profession de la forêt et du bois. Le deuxième projet réglemente les droits d'usage et détermine les critères de leur exercice et de leur vente. Les propositions sur les quatre textes examinés ont été formulées par la société civile et soumises au Groupe de travail multi-acteurs (GTMA).

Alfred Nkodia, coordonnateur du PGDF, a rassuré que l'ensemble des textes soumis à leur appréciation ont été examinés de fond en comble. *«Nous avons apporté nos contributions là où il a été nécessaire. C'est un jeu normal d'échanger et de discuter pour valider nos contributions. Les textes ne suffisent pas pour améliorer la gouvernance forestière, il y a aussi les pratiques»*, estime-t-il.

Pour sa part, Maixent Fortunin Agnimbat Emeka, du Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (FGDH), a rappelé que la plateforme qu'il préside a *«apporté beaucoup de contributions pour renforcer les droits des communautés, notamment dans les négociations du cahier des charges avec les sociétés forestières et dans l'accès aux droits d'usage des ressources ligneuses et non ligneuses»*. Maintenant, pense-t-il, *«il faut qu'on fasse un bon suivi pour que toutes les recommandations et commentaires faits soient pris en compte»*.

Ph.B.

GESTION DES FORETS

Prendre urgemment des textes d'application à la loi portant code forestier au Congo

Dans le cadre du suivi des recommandations des différentes initiatives en lien avec la gestion durable des forêts auxquelles le Congo a souscrit, la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), que cordonne Christian Mounzéo, a organisé le 18 avril 2025, à Loango, dans le département du Kouilou, un forum multi-acteurs sur les initiatives climatiques et la gestion durable des forêts dans le Kouilou.

Les participants à la rencontre

Les cérémonies d'ouverture et de clôture étaient patronnées par Bienvenu Dangui Makosso, directeur de cabinet du président du Conseil départemental du Kouilou. Pendant une demi-journée, la centaine de participants venue des différentes localités (société civile, populations locales et peuples autochtones) a passé au peigne fin les importants déficits constatés en matière de respect du Consentement libre, informé et préalable (CLIP), du cahier des charges particulier et des droits des travailleurs.

L'approche a consisté à sensibiliser les Communautés locales et les populations autochtones (CLPA) sur les processus de gouvernance forestière et climatique Accord de partenariat volontaire (APV), ITIE, RDD+, CAFI, et le suivi des cas d'illégalités forestières, environnementales et foncières.

Les participants ont observé, en ce qui concerne l'exploitation de l'unité forestière, le manque de transparence lié au respect de principe de primauté des membres de la communauté dans le recrutement de la main d'œuvre locale.

En effet, la société déplace le personnel venant d'autres localités pour être utilisé dans la zone d'exploitation, au détriment de la main d'œuvre du village. La RPDH estime, à ce titre, qu'une cohabitation harmonieuse avec les communautés rime avec le respect des quotas de recrutement au niveau local.

Le problème lié au conflit homme-éléphant se pose toujours avec acuité dans la zone, où même les cas de décès impliquant des chasseurs ont été signalés en forêt. Malgré les constats effectués par la commission mixte mise en place par les pouvoirs publics, la réalité demeure inchangée.

Cette situation décourage les initiatives agricoles et maraîchères au niveau local avec des défis à terme, s'agissant de la disponibilité des denrées alimentaires agricoles. Toutefois, l'organisation a été informée de la tenue d'un registre de gestion de plaintes au sein de la société Taman, et de la disponibilité de procès-verbaux de consultation de la communauté dans le cadre de la cartographie participative de la zone d'exploitation.

Ce qui constitue une avancée en termes de conformité aux critères 3.3 et 3.1 de la grille d'évaluation de l'APV. Ce constat est celui de la mission d'inspection de la direction départementale de l'Economie forestière de la Lékoumou, au premier semestre 2024.

Des recommandations pour un début de solution

Dans ce cas de figure également, la RPDH a identifié des préoccupations en lien avec le recrutement de la main-d'œuvre locale et des conditions de travail du personnel, en violation des dispositions du droit du travail, et du critère 3.5 de la grille d'évaluation de l'APV.

Ces préoccupations sont de l'ordre de la non mise à disposition des contrats de travail, du non versement des droits CNSS et IRPP pourtant prélevés à la source, du non-respect des horaires, des licenciements abusifs sans possibilité d'exercice de toute liberté syndicale, du manque de dotation d'équipements adéquats, de l'absence d'une prise en charge sanitaire adéquate…

De plus, le conflit homme-éléphant est également observé avec la dévastation et la destruction des plantations et des cultures par les pachydermes provenant du parc national Conkouati-Douli. De façon générale, la population ne jouit pas de ses droits fondamentaux.

Au regard de ce triste tableau, les participants ont formulé quelques recommandations. Parmi ces recommandations : *«prendre, sans tarder, des décrets et autres textes d'application à la loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier en République du Congo; procéder, sans tarder, à l'indemnisation des communautés impactées par la destruction de leurs cultures du fait des éléphants et veiller au respect du quota de recrutement des ouvriers de chaque village dans les sociétés forestières installées dans le département».*

Equateur Denis NGUIMBI

JOURNEE MONDIALE DE LA CROIX ROUGE ET DU CROISSANT ROUGE

Les volontaires mobilisés autour des activités du mouvement

Le 8 mai 1864 marque la date de naissance d'Henry Dunand, de nationalité Suisse, fondateur de la Croix rouge internationale. A Brazzaville, le jeudi 8 mai 2025, une conférence-débat a été animée par Gabriel Goma Mahinga, secrétaire général de la Croix rouge congolaise et du Croissant rouge, sous le thème: *«Du côté de l'humanité».*

Les volontaires de la Croix-rouge mobilisés pour cette activité

Cette conférence-débat à laquelle avait pris part les cadres, les secouristes et les volontaires du mouvement Croix rouge avait pour objectif de sensibiliser les médias sur le rôle qui est le leur, celui d'informer l'opinion en vue d'accompagner la Croix rouge dans ses multiples activités et aussi faire le plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour une aide financière.

Joseph Loemba Makosso, vice-président de la Croix rouge congolaise, a indiqué que le thème de cette année résonne avec force dans un monde toujours plus confronté aux conflits, aux catastrophes naturelles et autres crises : *«Il nous appelle à être ce rempart silencieux mais résolu, cette main tendue dans l'ombre, cette voix de l'espoir dans le tumulte. Être du côté de l'humanité, c'est d'abord être aux côtés des plus vulnérables. C'est faire le choix, chaque jour, d'intervenir là où les autres ne vont pas, d'écouter ceux que l'on n'entend pas, et d'agir là où l'indifférence menace. Cette journée est célébrée simultanément dans tous les départements du Congo».*

Comme exposé introductif, Gabriel Goma Mahinga a souligné le rôle que joue la Croix rouge congolaise en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics en matière humanitaire, selon les accords de Genève. Il a informé sur les normes internationales en matière d'assistance humanitaire applicables dans les mouvements. Le conférencier s'est appesanti sur le lien Croix rouge congolaise-Croix rouge internationale. Par ailleurs, il a défini la notion d'assistance humanitaire selon la déclaration des droits de l'homme. Les thématiques développées visaient à éclairer les représentants des médias et l'opinion publique sur les missions de la Croix rouge congolaise.

A tour de rôle, Gabriel Goma Mahinga et Joseph Loemba Makosso, appuyés par d'autres cadres, ont donné des informations pour chaque thématique développée. La Croix rouge congolaise compte 30.500 volontaires disséminés à travers le territoire national. Un plan quinquennal stratégique 2025-2029 a été mis sur pied comprenant plusieurs activités: la gestion des catastrophes, la santé et l'action sociale (la prévention et la riposte aux épidémies et pandémies, la promotion de la santé, l'eau, l'hygiène et l'assainissement), la communication et la diffusion du droit international humanitaire (DIH). Sans oublier, la formation des volontaires sur la gestion des catastrophes.

Au nombre des missions, on peut citer l'amélioration des conditions de vie des plus vulnérables; la réduction des risques et renforcement de la résilience des communautés les plus vulnérables.

La Croix rouge congolaise est sous la tutelle du ministère des Affaires sociales et se base sur sept principes fondamentaux: l'humanité, l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, le volontariat, l'unité et l'universalité.

La Croix rouge congolaise accompagne le Gouvernement dans la lutte contre les catastrophes humanitaires, les épidémies et les maladies endémiques. A ce jour, elle éprouve d'énormes difficultés financières, ainsi que le déficit des volontaires pour mener à bien l'assistance humanitaire. De ce fait, elle lance un appel aux pouvoirs publics de lui venir en aide. Elle invite également les jeunes volontaires à adhérer au mouvement de la Croix rouge, pour une action humanitaire plus rigoureuse.

La Croix rouge congolaise a été créée le 22 février 1964 et reconnue officiellement au ministère des affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire le 29 octobre 1965. L'adhésion à la Croix rouge est volontaire, individuelle et gratuite. Des projets de partenariat sont réalisés avec la Croix rouge internationale, Catholic relief services (CRS) et le FNUAP.

Pascal BIOZI KIMINOU

SOCIETE UBIPHARM-CONGO
Société Anonyme au Capital de 2.280.000.OOOF.CFA
Siège Social: Zone Industrielle de M'PILA BP 1118
BRAZZAVILLE
RCCM CG/BZV /06 B 34

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 26 MAI 2025

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale le lundi 26 mai 2025 à 9 h 30 mn, dans la salle de conférence de PEFACO Hôtel Maya-Maya, Aéroport International de Brazzaville, Boulevard Denis Sassou Nguesso à Brazzaville (République du Congo), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

A TITRE EXTRAORDINAIRE

-Modification de l'article II des statuts;
-Modification des alinéas 4 et 5 de l'article 15 des statuts;
-Pouvoirs en vue des formalités.

A TITRE ORDINAIRE

- Présentation du rapport du Conseil d'administration sur la marche de la société durant l'exercice 2024;
- Présentation du rapport général du Commissaire aux comptes sur les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2024 et sur la tenue des registres de transferts de titres;
- Présentation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 448 de Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE;
- Approbation des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2024; Quitus aux administrateurs;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024;
- Renouvellement du mandat d'un (1) Administrateur;
- Ratification de la cooptation de deux (2) Administrateurs;
- Notification du changement de dénomination sociale du Commissaire aux comptes;
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'accès à la réunion est ouvert à tous les actionnaires de la société. Ceux qui seraient empêchés peuvent se faire représenter par un mandataire de leur choix.

Les documents prescrits par la loi sont la disposition des actionnaires au siège social de la société à Brazzaville (RÉPUBLIQUE DU CONGO) pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Seacor Worldwide Inc. Congo Branch
Société anonyme avec conseil d'administration, de droit de l'Etat du Delaware, au capital de 26 600 ooo.oo USD, ayant son siège social à Delaware, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

Seacor Worldwide Inc. Congo Branch
Adresse : S/C Fidafrica, Allée de Makimba, Immeuble ARPCE, 3ème étage, Centre-Ville B.P.1306
Pointe-Noire — République du Congo
R.C.C.M. : CG-PNR-01-2013-B21-00023

Aux termes du consentement écrit à l'unanimité du Conseil d'administration de la société Seacor Worldwide Inc. Congo Branch en date du 7 février 2025, reçu au rang des minutes de Maitre Noël MOUXN) U, notaire à Pointe-Noire en date du 5 mars 2025 sous le répertoire n0077/MN/025 et enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et Timbre de Pointe-Noire Centre en date du 6 mars 2025 sous le n01855, folio 045/34, il a notamment été décidé la fermeture de la succursale Congolaise dénommée «Seacor Worldwide Inc. Congo Branch», immatriculée au Registre du RCCM de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-02013-B21-00023.
Dépôt dudit consentement écrit a été effectué le 11 mars 2025, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2025-R-01233. L'inscription de la décision de fermeture de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée le 25 mars 2025, sous le numéro 478.

Pour avis,
Le Vice-Président

Réforme des programmes scolaires au Congo: l'approche par situations en question

Par Frédéric OUAMBA et Père Christian de LA BRETESCHE

Résumé

La réforme curriculaire en cours au Congo, fondée sur l'approche par situations (APS), s'inscrit dans le prolongement de l'approche par compétences (APC), promue par de nombreuses politiques éducatives en Afrique francophone. Si cette réforme présente des ambitions pédagogiques légitimes – contextualisation des apprentissages, transfert des savoirs, développement de compétences –, elle se heurte à d'importants obstacles : confusions conceptuelles, imprécision du cadre didactique et inadéquation des outils d'évaluation. Cet article propose un regard critique sur les conditions de mise en œuvre de l'APS, en soulignant la nécessité d'un accompagnement théorique, didactique et institutionnel renforcé.

1. Introduction

La République du Congo a récemment engagé une réforme des programmes scolaires, notamment au primaire et au secondaire. À l'instar de plusieurs pays d'Afrique francophone, cette réforme s'appuie sur l'approche par situations (APS), prolongement de l'approche par compétences (APC), elle-même issue d'une réflexion internationale sur les finalités de l'éducation. L'intention est louable : il s'agit de dépasser une logique d'accumulation de savoirs pour former des élèves capables de mobiliser leurs acquis dans des situations concrètes, authentiques, complexes.

Cependant, la transposition de cette approche dans les programmes, les pratiques et les évaluations soulève plusieurs difficultés majeures. Cet article en propose une lecture critique, fondée sur l'analyse de documents pédagogiques récents et sur les retours d'enseignants en exercice.

2. De l'APC à l'APS : genèse et principes

L'APC, telle que développée notamment par Philippe Jonnaert , promeut un apprentissage fondé sur la mobilisation des savoirs en situation. L'élève n'est plus seulement un réceptacle de connaissances ; il devient acteur de ses apprentissages, engagé dans la résolution de problèmes. L'APS pousse cette logique plus loin en structurant les curriculums autour de «situations», conçues comme leviers de développement de compétences.

Cette vision repose sur des présupposés constructivistes et sur la théorie de la cognition située. Elle implique une ingénierie curriculaire articulée autour de situations signifiantes, et non d'objectifs strictement disciplinaires. Les connaissances ne sont plus des fins en soi, mais des ressources à mobiliser pour agir avec pertinence dans le monde.

3. Les limites de la mise en œuvre de l'APS au Congo

3.1. Confusions sur le plan conceptuel

Une première difficulté concerne la réception de cette réforme par les enseignants. Nombre d'entre eux interprètent l'APS comme une rupture radicale avec l'approche par objectifs (PPO), autrefois dominante. Certains pensent qu'il n'est plus nécessaire de définir explicitement les objectifs d'apprentissage dans les préparations de séquence. Or, cette confusion est problématique.

L'examen de fiches pédagogiques actuelles montre que les enseignants se contentent souvent d'indiquer des compétences génériques ou de renvoyer à une page du programme sans explicitation réelle. Par exemple : *«Compétence : cf. page 67»*. Cette pratique empêche une planification rigoureuse des séquences et rend difficile la conception d'activités et d'évaluations cohérentes.

Il est essentiel de rappeler que l'APS ne supprime pas l'exigence d'objectifs opérationnels ; elle les reformule en termes de compétences à mobiliser dans des contextes précis. La situation d'apprentissage, pour être pertinente, doit être guidée par un objectif de compétence clair.

3.2. Le flou autour du concept de «situation»

Autre limite : la faiblesse de la didactisation des situations. Dans les programmes réformés, les *«banques de situations»* proposées sont souvent très sommaires. Ainsi, on peut lire dans les guides *: «Longueur totale des meubles dans une pièce »* ou *« Nombre total de mètres d'un tissu ».*

Ces énoncés, livrés sans analyse ni classification, ne constituent pas des outils pédagogiques exploitables. Ils ne permettent ni de différencier les types de problèmes (additifs, multiplicatifs, etc.), ni de construire des progressions didactiques pertinentes.

Les enseignants congolais, souvent peu formés en didactique disciplinaire, sont laissés seuls face à la tâche complexe de transformer ces suggestions en véritables situations-problèmes. Une typologie structurée des situations et des exemples contextualisés, comme ceux proposés par Gérard Vergnaud , seraient indispensables pour guider leur travail.

3.3. Des outils d'évaluation inadaptés à l'APC

L'APC nécessite également une refonte des méthodes d'évaluation. Si les nouveaux programmes évoquent une double évaluation (savoirs et compétences), les outils concrets manquent. Les enseignants ne disposent ni de protocoles d'évaluation adaptées, ni d'échelles de niveaux de performance.

Par ailleurs, les bulletins scolaires continuent d'indiquer des moyennes par disciplines, sans mention des compétences mobilisées. Or, une évaluation conforme à l'APS devrait mesurer des performances complexes, témoignant de la capacité des élèves à résoudre des situations authentiques, en mobilisant divers savoirs.

En l'absence de réforme parallèle du système d'évaluation, les finalités de l'APS demeurent largement théoriques.

4. Conclusion : vers une mise en œuvre cohérente

La réforme des programmes scolaires au Congo, fondée sur l'APS, poursuit des objectifs pédagogiques ambitieux et pertinents. Mais elle reste fragile tant qu'elle n'est pas accompagnée d'une formation approfondie des enseignants, d'outils didactiques solides et d'un cadre d'évaluation repensé.

Sans ces conditions, le risque est grand que l'APS ne soit réduite à une injonction formelle, générant plus de confusion que d'innovation. Pour que cette réforme porte ses fruits, elle doit s'inscrire dans une démarche systémique, articulant théorie, pratique et accompagnement institutionnel.

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU
Notaire titulaire, sis à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville,
Tél.:00 (242) 06-687 48 79/04-028 13 95
B.P: 14771
E-mail: syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com /mousssyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

«PROSCLAIRE CONGO»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL SOCIAL DE: UN MILLION (1.000.000)F.CFA
SIEGE: AU CENTRE-VILLE, BOULEVARD DENIS SASSOU NGUESSO, IMMEUBLE YOKA BERNARD, A BRAZZAVILLE.
RCCM N°: CG-BZV-01-2015-B13-00150

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du Procès-verbal de Dissolution Anticipée les associés ont tenu en date du 12 Mars 2025 à Brazzaville, et reçu par Maître **Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU** à la même date, dûment enregistré à Brazzaville en date du 12 Mars 2025, aux Domaines et Timbres de la Plaine, sous **Folio 047/10, n°1419**,il a été décidé de:

- La dissolution anticipée de la Société **«PROSCLAIRE CONGO»** à compter du 12 Mars 2025;
- La nomination d'une liquidatrice amiable. A cet effet, a été nommée comme liquidatrice: Madame **GANDZION née GOMA Antonella Leyda Kambissi**;
- La fixation des obligations et pouvoirs de liquidatrice. A cet effet, la liquidatrice disposera des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission pour une durée de trois (03) ans.

Dépôt du Procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 21 Mars 2025, enregistré sous le numéro **CG-BZV-01-2025-D-00284.**
Mention modificative a été portée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier le 21 Mars 2025, sous le numéro **CG-BZV-01-2015-B13-00150.**

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P: 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

«AGRO HOLDING»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital d'UN MILLION de FRANCS CFA
Siège Social: 3 ter, rue Mbochis, Poto-Poto, Brazzaville,
RCCM: CG-BZV-01-2024-B13-00643
REPUBLIQUE DU CONGO.

NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT ET POUVOIRS.

Aux termes d'un procès-verbal des décisions ordinaires de l'associé unique de la SARLU dénommée **«AGRO HOLDING»**, en date à Dubai (Emirats Arabes Unis) du 30 avril 2025, reçu au rang des minutes de Maître **Giscard BAVOUEZA-GUINOT**, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 06 mai 2025, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 07 mai 2025, sous **Folio 079/19, n°2582**, deux résolutions ont été adoptées à savoir :

1- La nomination de **Monsieur ZOBIKILA Henri-Joseph** en qualité de gérant pour une durée de trois (3) ans renouvelable;

2- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 07 mai 2025, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-D-00467;**

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 07 mai 2025, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-M-12748.**

Fait à Brazzaville, le 08 mai 2025

Pour insertion,

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

DROITS DE L'HOMME

L'ACAT Congo plaide pour la création d'un ''mécanisme national de prévention de la torture''

En avril 2024, la République du Congo déposait les instruments d'adhésion au protocole se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT), pour la mise sur pied du mécanisme national de prévention de la torture (MNP). Malheureusement, un an après son adhésion, rien n'est encore fait.

De g. à dr.: Christian Loubassou et Camille Aubinais pendant la conférence de presse

Vu le retard dans la mise en œuvre de ces nouvelles obligations internationales, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Congo (ACAT) par la voix de son président Christian Loubassou et la coordinatrice internationale du projet Détention préventive arbitraire (DPA), phase III, Camille Aubinais ont co-animé une conférence de presse, vendredi 2 mai 2025 à Brazzaville. Question d'alerter les autorités congolaises sur la nécessité de diligenter la désignation d'un mécanisme national de prévention congolais et les exigences qui s'imposent au Congo dans la phase de sa mise en place. Parmi ces obligations figurent celles relatives aux dispositions des articles 14 et 17 de Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT) qui disposent pour le premier que *«…l'accès sans restriction à tous les lieux de détention et à leurs installations et équipements…»* et pour le second: *«Chaque Etat partie administre, désigne ou met en place au plus tard un an après l'entrée en vigueur ou la ratification du présent protocole, ou son adhésion audit protocole, un ou plusieurs mécanismes nationaux de prévention indépendants en vue de prévenir la torture à l'échelle nationale…».*

Pour le président de l'ACAT, *''la mise en place d'un MNP indépendant, efficace et conforme aux dispositions de l'OPCAT est une étape cruciale pour garantir la dignité humaine des personnes dans tous les lieux de privation de liberté, qu'elles soient condamnées, en détention préventive, ou encore en garde à vue''.* Aussi a poursuivi Christian Loubassou, en adhérant à cet instrument *''novateur''*, le Congo accepte de se soumettre à un double système de prévention de la torture et des mauvais traitements par le biais des visites régulières des organes de contrôle international à travers le sous-comité pour la prévention de la torture (SPT). Au plan national avec le MNP, tous deux indépendants, dans des lieux privatifs de liberté.

Pour désigner un MNP, le Congo doit initier des consultations nationales avec les autres parties prenantes pour indiquer de manière concertée, une forme de mécanisme appropriée dans le contexte congolais et, ceci conformément aux dispositions de l'article 3 de l'OPCAT, a dit le président de l'ACAT-Congo.

La coordinatrice internationale du projet Détention préventive arbitraire (DPA), Camille Aubinais, estime que la mise en place du MNP est une question d'engagement d'où l'intérêt pour le Congo de s'empresser pour le faire. *«La question de la crédibilité internationale au regard des engagements du Congo se pose si le MNP n'est pas mis en place. C'est l'effet réputationnel qui est à atteindre»*, a-t-elle déploré.

Germaine NGALA

BIODIVERSITE

Le Congo et ses partenaires mobilisés pour une nouvelle stratégie

Un atelier de consultation s'est tenu à Brazzaville les 29 et 30 avril 2025 sous la houlette de la ministre de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault. Cet atelier stratégique s'inscrivait dans le processus de mise à jour de la politique nationale de biodiversité du Congo, afin d'aligner celle-ci sur les nouveaux engagements internationaux et de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés.

Une vue de l'assistance pendant l'atelier

Pendant deux jours, des représentants de l'Etat, du secteur privé, des organisations internationales et des banques se sont réunis pour s'approprier le projet de Stratégie et plan d'action national de la biodiversité (SPANB) en cours d'actualisation, et discuter des moyens de financement durable pour préserver la biodiversité face aux défis du changement climatique.

Le Congo dispose d'une richesse biologique exceptionnelle, au cœur du Bassin du Congo. Sa Stratégie et Plan d'action national de la biodiversité doit être actualisée pour la période 2025-2030, compte tenu des engagements pris par la communauté internationale fin 2022 lors de la COP15 sur la biodiversité à Montréal au Canada. En effet, cette conférence a abouti à l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui fixe 23 cibles à atteindre d'ici 2030 et définit une vision à l'horizon 2050.

Cette vision est celle d'un monde «vivant en harmonie avec la nature» d'ici 2050, où la biodiversité est valorisée, restaurée et utilisée de manière durable, assurant le bien-être des populations et de la planète. La ministre Arlette Soudan Nonault a rappelé que la mise en œuvre de ce cadre mondial exige l'implication de tous les acteurs et de tous les secteurs. C'est dans cet esprit que l'atelier de Brazzaville a été organisé : intégrer les nouvelles orientations mondiales et garantir que la stratégie nationale soit partagée par l'ensemble des parties prenantes.

Le ministère congolais de l'Environnement, appuyé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), a veillé à associer les différents acteurs clés dans l'élaboration du nouveau plan.

A l'ouverture des travaux, la ministre Arlette Soudan Nonault a rappelé le lien biodiversité-enjeux climatiques et de développement.

Rappelant le contexte international, Mme le ministre a évoqué le cadre mondial de Kunming-Montréal comme fil conducteur de la stratégie nationale. Elle a insisté sur la vision 2050 de *«vivre en harmonie avec la nature»* et la nécessité de prendre dès maintenant des mesures urgentes pour inverser la perte de biodiversité.

La SPANB actualisée intègre ainsi les cibles mondiales, telles la protection de 30% des espaces naturels d'ici 2030, la restauration des écosystèmes dégradés et la réduction des pressions (déforestation, pollutions, surexploitation des ressources...).

Arlette Soudan-Nonault a appelé les partenaires présents à soutenir la mise en œuvre de ces objectifs. Elle a notamment mis l'accent sur le besoin de financements innovants, soulignant que sans moyens adéquats, les ambitions resteraient lettre morte.

Au terme des d'échanges, le projet de Stratégie et plan d'action national de la biodiversité (draft de la SPANB) a été officiellement présenté aux participants. Ces derniers ont pu prendre connaissance des axes stratégiques, allant du renforcement des aires protégées à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques, et formuler des observations pour enrichir le document. Les discussions ont permis de recueillir des recommandations et des engagements.

Le Congo explore par exemple des approches innovantes telles que des *«certificats biodiversité»* valorisant les bonnes pratiques des entreprises, ou le paiement des services environnementaux rendus par les écosystèmes.

Gaule D'AMBERT

EDUCATION

La fin de l'année est proche!

Commencée le 1er octobre 2024, l'année scolaire 2024-2025 tend à sa fin avec l'organisation des différents examens d'Etat et des évaluations sommatives tant du côté de l'enseignement général que technique.

Les candidats passant le BEPC (Ph. d'archives)

Après la publication le 17 avril 2025 de plusieurs notes de services nommant les membres des équipes pédagogiques du baccalauréat, du brevet d'études du premier cycle (BEPC) et du certificat d'études primaires et élémentaires (CEPE) session de juin et juillet 2025 ainsi que le calendrier du déroulement de ces examens par le ministre de l'Enseignement général Jean-Luc Mouthou, l'heure est aux derniers réglages.

Le calendrier des examens se présente de cette façon: les tous petits, c'est-à-dire les candidats au CEPE ouvriront le bal du 3 au 4 juin avec les épreuves orales et le 5 juin 2025 pour les épreuves écrites, sur tout le territoire national. Comme de coutume, les épreuves de dictée et questions, d'expression écrite, de mathématiques, de calcul mental, de questions de cours et arts plastiques seront soumis aux candidats.

Les candidats au baccalauréat technique quant à eux prendront le relais la semaine d'après, avec les épreuves écrites, à partir du 11 juin. Les épreuves d'éducation physique et sportive (EPS) ont démarré depuis le 6 mai sur l'ensemble du pays.

Du côté de l'enseignement général, le baccalauréat aura lieu du mardi 17 au vendredi 20 juin 2025. Les candidats de toutes series (A, D et C) affronteront les mathématiques le premier jour. Pour les candidats des séries scientifiques (D et C), le tirage au sort entre les épreuves écrites d'histoire et de géographie a porté sur la géographie. Ceci est consigné dans la note de service signée le 5 mai par le ministre de l'Enseignement préscolaire Jean-Luc Mouthou. A propos du choix entre français et la philosophie, le tirage a porté sur la philosophie, toujours pour les séries scientifiques.

Le BEPC, quant à lui se déroulera du mardi 15 au vendredi 18 juillet 2025, soit près d'un mois après les épreuves des baccalauréats technique et général. Les candidats affronteront les épreuves de mathématiques passeront le premier jour.

Le concours national d'entrée en 6e dans les lycées d'excellence de Mbounda dans le Niari et d'Oyo dans la Cuvette, le mardi 29 juillet 2025 va boucler la campagne des examens d'Etat 2025. La date de dépôt des dossiers de candidature est comprise entre le 1er et le 15 juillet.

Au sujet des équipes pédagogiques, elles sont presque inchangées. Pour le baccalauréat général, c'est le Pr Dominique Oba, qui, depuis plus de deux ans assure la présidence générale des jurys. S'agissant du BEPC, Serge Loukaka, professeur certifié des lycées conserve lui aussi le poste de président général des jurys.

La Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), s'active dans la publication des listes définitives des candidats avec toutes les informations necéssaires, bien que l'on note quelques imcomplétudes, qui sont en train d'être amendées au fur et à mesure.

Dans les établissements scolaires, le temps est aux révisions, sous forme de travaux pour permettre aux candidats d'être déjà dans la peau de l'examen. Les candidats libres sont soutenus par des centres d'encadrement.

Pour que les épreuves se déroulent sans anicroches, certaines dispositions sont à respecter. Il est demandé aux candidats de se munir de leurs pièces d'identité (badge, carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport) pendant les épreuves écrites. L'appel des candidats se fera une heure avant le début de chaque épreuve. *''Les téléphones portables et les calculatrices programmables sont strictement interdits dans les centres d'examen''.* Pour les inaptes, l'épreuve écrite d'EPS se déroulera dans chaque centre d'examen à la fin de la session.

E.M.O

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Les doctorants formés à l'IA

Une trentaine d'enseignants-chercheurs et doctorants issus des établissements membres de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ont pris part, du 23 au 30 avril 2025 à Brazzaville, à une session de formation axée sur les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) et l'intelligence artificielle (IA).

Les participants à la fin de la formation

Organisée à Brazzaville, cette formation ambitionnait de renforcer les compétences pédagogiques et numériques des participants afin d'améliorer leur rendement tant dans l'enseignement que dans la recherche.

Animée par le Dr Chris Poppel Louyindoula, enseignant-chercheur à l'École normale supérieure (ENS) de l'Université Marien Ngouabi, et Donjul Tchi-Ngoma, de l'AUF-Congo, cette formation s'inscrivait dans la vision stratégique de l'AUF visant à moderniser l'enseignement supérieur dans l'espace francophone. Pendant six jours, les bénéficiaires ont été initiés ou perfectionnés à divers outils numériques et pratiques pédagogiques innovantes.

Au programme: la rédaction et la présentation numérique des cours à travers des logiciels adaptés, l'utilisation pédagogique des tableaux numériques interactifs, la création et la gestion de MOOCs (cours en ligne ouverts et massifs), ainsi que l'élaboration d'évaluations en ligne. Les participants ont également été formés à l'usage optimal de PowerPoint pour des présentations dynamiques, à la maîtrise des plateformes de visioconférence pour la conduite de réunions et de classes virtuelles, ainsi qu'aux précautions à adopter face aux dangers du web, notamment les cyberattaques, la désinformation et la protection des données personnelles.

L'un des temps forts de cette formation a été l'introduction aux usages de l'intelligence artificielle (IA) en contexte académique. Les doctorants et enseignants ont découvert comment les outils d'IA peuvent servir de soutien à la recherche scientifique, à la production de contenus pédagogiques, ou encore à l'analyse de données éducatives. Une approche éthique de l'IA a également été abordée, insistant sur la responsabilité des utilisateurs face aux dérives potentielles.

«L'objectif principal est de permettre aux participants d'acquérir des compétences concrètes et de renforcer leur autonomie face aux évolutions technologiques rapides», a souligné le Dr Louyindoula. *«Il s'agit aussi de promouvoir une culture numérique durable et critique dans le monde universitaire congolais.»*

Les bénéficiaires se sont dits satisfaits de la richesse des contenus. Plusieurs ont salué l'approche interactive et pratique adoptée au cours de la formation, ainsi que la possibilité d'échanger entre pairs sur les défis communs et les bonnes pratiques.

Cette formation intègre une dynamique régionale plus large de transformation des pratiques éducatives, où la maîtrise des TIC et de l'IA devient un impératif pour toute communauté académique souhaitant répondre aux exigences de qualité et d'innovation du XXIe siècle.

Gaule D'AMBERT

FESPAM

Impfondo a accueilli la 12e édition nationale dans une ambiance explosive

Placée sous le thème: *''Musique et enjeux économiques en Afrique à l'ère du numérique''*. Organisée par le ministère de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs, la 12 édition du Festival panafricain de musique (FESPAM), vitrine de l'expression musicale du continent africain, a été officiellement lancée, vendredi 12 mai 2025 à Impfondo, chef-lieu du département de la Likouala. C'était sous le patronage d'Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du Gouvernement. En présence de la ministre en charge de l'Industrie culturelle, Lydie Pongault, du commissaire général Hugues Gervais Ondaye et des autorités politico-administratives, militaires et autres cadres de ce département.

Jouant au lokolé, le Premier ministre a lancé les hostilités

Le thème de cette année met en lumière la nécessité de repenser les modèles de production, de diffusion et de valorisation de la musique accélérée. Il invite à réfléchir aux opportunités économiques offertes par les plateformes numériques, la monétisation des oeuvres et la professionnalisation des artistes, tout en interrogeant les nouveaux défis liés à la propriété intellectuelle et à l'accès équitable au marché mondial.

Le choix d'impfondo illustre la volonté du Gouvernement de désenclaver l'offre culturelle en donnant à tous les départements l'occasion de s'approprier cet évènement qui est le point de départ d'une édition ambirieuse.

La cérémonie a été marquée par des prestations artistiques, des rencontres entre acteurs culturels et des échanges avec les communautés locales, dans une ambiance de célébration collective.

Le grand rendez-vous aura lieu à Brazzaville du 19 au 26 juillet 2025, pour l'apothéose du festival avec la participation d'artistes venant de toute l'Afrique et de la diaspora.

Alain-Patrick MASSAMBA

LITTERATURE

L'abbé Georges Loemba Ndendé a présenté ses nouveaux livres

L'hôtel ACERAC à Brazzaville a abrité lundi 28 avril dernier, la cérémonie de présentation et dédicace des deux récentes publications de l'abbé Georges Loemba Ndendé, prêtre de l'archidiocèse de Pointe-Noire et chercheur. L'auteur a écrit: *«Les chemins de la parole sociale de Monseigneur Portella, diocèse de Kinkala 2002-2020, Congo-Brazzaville (Esquisse de la DSE)»* et *«La parole sociale du magister congolais de Brazzaville (1971-2021)»*. Deux ouvrages parus en juillet 2024 aux éditions LMI de Pointe-Noire.

L'abbé Georges Loemba Ndendé pendant la dédicace

L'événement s'est déroulé en présence de NNSS: Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, vice-président de la Conférence épiscopale du Congo, Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, Daniel Nzika, évêque d'Impfondo ainsi que des prêtres, religieuses, séminaristes et d'autres invités.

Le premier livre, 147 pages, préfacé par le révérend pasteur Patrice N'Souami, ancien président de l'Eglise évangélique du Congo, directeur par intérim des éditions CLE de Yaoundé au Cameroun, est une recension détaillée du ministère épiscopal de Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala. Présentateur, l'abbé Benjamin Samanou, prêtre de l'archidiocèse de Pointe-Noire et philosophe, a salué la profondeur spirituelle et le courage pastoral mis en lumière dans ce livre. Selon lui, l'ouvrage révèle *«le courage d'un pasteur resté fidèle à son peuple pendant la tourmente de la crise du Pool, proche de ses brebis subissant les affres de la barbarie humaine»*.

Le second ouvrage, de 125 pages, préfacé par Mgr Abel Liluala, archevêque de Pointe-Noire, explore un demi-siècle de prises de parole du magistère de l'Eglise catholique au Congo.

Les couvertures des deux livres

Le père Raphaël Bazebizonza, jésuite et enseignant, qui en a été le critique littéraire, a souligné l'ampleur documentaire et l'engagement pastoral de l'auteur. Il a qualifié l'œuvre de *«recueil d'humanisme pour plus d'humanité»*, mettant en lumière l'ancrage de l'Eglise et la voix des évêques dans les grandes questions sociales et politiques du pays.

La cérémonie a également été marquée par des échanges entre les deux lecteurs, l'auteur et l'assistance. Tous ont salué l'effort de mémoire, de rigueur et d'engagement de l'abbé Loemba Ndendé. En retraçant les prises de parole de figures majeures de l'épiscopat congolais, l'auteur contribue non seulement à l'histoire religieuse du pays, mais aussi à une théologie engagée au service de la justice, de la paix et de la dignité humaine.

Il a été démontré que l'Eglise catholique au Congo demeure un acteur majeur de la vie sociale, et que la parole de ses pasteurs, lorsqu'elle est donnée avec rigueur, peut éclairer bien au-delà des sacristies. Le public a eu droit au témoignage sonore de Mgr Louis Portella Mbuyu, très pathétique.

Entre mémoire ecclésiale et engagement social, les deux livres se veulent des contributions majeures à l'histoire du discours ecclésial en République du Congo.

Gaule D'AMBERT

CONCERT AU STADE FELIX EBOUE

DJ Kratos a produit de multiples sonorités

DJ Kratos s'est produit, le 10 mai 2025 au Stade Félix Eboué de Brazzaville, devant une foule immense acquise à sa cause. Il y a étalé des sonorités urbaines et l'afrobeat, avec un dispositif scénique conçu pour offrir une expérience musicale complexe. Placé sous le thème: *''Tous ensemble''*, ce concert était inscrit dans la continuité d'un parcours marqué par une forte identité musicale, mêlant rythmes traditionnels et influences contemporaines. Ce concert a marqué les esprits. Des titres comme *''Coulage''; ''Kouboula''; ''Makaya''* ou encore ''Mwana BE'' ont contribué à asseoir la notorieté de DJ Kratos, en lui permettant de capter un public large et fidèle.

En super forme, l'artiste à étaler tout son talent

Gagnant son pari, l'artiste a offert une mise en scène soignée: jeux de lumière, animations interactives et la participation de plusieurs invités de renom. L'objectif a été de créer un moment de partage avec le public et de mettre en valeur le public et la richesse musicale congolaise. Ce concert tant attendu a constitué une étape importante dans la carrière de DJ Kratos, il a véritablement confirmé son statut de l'un des acteurs majeurs de la musique urbaine de la sous-région.

DJ Kratos

Affichant une forme éblouissante, et un savoir-faire convaincant, DJ Kratos qui a enflammé le stade Eboué ne cesse de gravir les échelons, il a été présent dans les classements musicaux pendant près d'un an. Il a entre autres atteint la troisième place des charts congolais. De DJ à producteur reconnu aujourd'hui, il illustre un parcours construit sur la régularité, l'innovation et une vision artistique affirmée. Dans son parcours artistique, il a également réalisé des collaborations avec des grosses pointures de la scène musicale continentale, ces partenariats lui ont permis de renforcer son positionnement et à diversifier son répertoire tant adulé par les mélomanes de la bonne musique.

A.-P.M.

KOKUTAN'ART 2025

Rituels spririuels et traditions ancestrales étaient de la partie

Le Festival Kokutan'Art 2025, rendez-vous incontournable de la photographie africaine, a ouvert ses portes le 6 mai à l'Institut français du Congo de Brazzaville, sur la thématique: *''Afrotopique-Ré-imaginer les possibles''*. Les oeuvres présentées incarnent cette vision, révélant comment les sociétés africaines transcendent la dichotomie entre tradition et modernité.

Une phase du festival à l'ouverture

Pendant la visite de l'exposition officielle

Au nombre des artistes exposés, deux photographes ont particulièrement retenu l'attention: André Désiré Loutsono dit Kinzenguélé (Congo) et Huguette Doris Krnfack (Cameroun). Kinzenguelé nous plonge dans l'univers d'un *''hôpital spirituel''* à Madibou, le 8e arrondissement de la capitale, avec sa série de *''Délivrance et guérison spirituelles''*. Ses photomontages numériques capturent les rituels de délivrance pratiqués par Papa Nicaise Nkouikani et Maman Flore Kinkonda. *''J'ai travaillé avec Photoshop pour représenter parfaitement le processus de délivrance spirituelle auquel j'ai assisté''*, a confié Kinzenguélé.

En parallèle, la série *''Tengwe Sinkô''* d'Huguette Doris Kenfack explore les traditions liées aux crânes dans l'Ouest du Cameroun. *''Je suis la gardienne de la maison des dieux de la concession familiale''*, a fait savoir la photographe, dont les images montrent comment ces pratiques ancestrales s'adaptent au monde contemporain, notamment à travers des talismans urbains que les citadins transportent comme protection.

Depuis sa création, le Festival Kokutan'Art, dont le nom signifie *''Rencontres''* en lingala, s'est imposé comme une plateforme incontournable pour les photographes d'Afrique centrale et d'aiileurs. Cette année, dix pays sont représentés: Afrique du Sud; Bénin; Cameroun; Côte d'Ivoire; Mali; RDC; Congo; Belgique; France et Canada. Les activités officielles se poursuivront jusqu'au 10 mai, tandis que les expositions resteront accessibles jusqu'au 6 juin 2025.

Porté par Lebon Chansard Ziavoula et l'association Mbongui Art Photo, le festival bénéficie du soutien de partenaires de poids: l'Institut français du Congo à Brazzaville, la Délégation de l'Union européenne en République du Congo, Les Ateliers Sahm, avec l'appui de l'Institut français de Paris (France).

Alain-Patrick MASSAMBA

MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE
PROJET D'AMELIORATION DES SERVICES D'ELECTRICITE
UNITE DE GESTION DU PROJET
Financement BIRD N09686-CG

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AON)

N° 006/MEH/PASEL/UGP-FNT-2025
Appel d'Offres pour Fournitures (Processus à une enveloppe)

Appel d'Offres No	006/MEH/PASEL-UGP-FNT-2025
Projet	Projet d'Amélioration des Services d'Electricité
Acheteur	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
Pays	République du Congo
Intitulé du Marché	AON N° CG-019-PASEL-FNT-25 relatif à l'acquisition et installation de 10 000 LED pour l'éclairage public de Brazzaville et Pointe Noire
Prêt BIRD	N°9686-CG
Emis le	07 Mai 2025

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet d'Amélioration des Services d'Electricité, et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition et installation de 10 000 LED pour l'éclairage public de Brazzaville et Pointe Noire.
2. Le Projet d'Amélioration des Services d'Electricité sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les prestations relatives à la réduction de la consommation d'éclairage public par l'acquisition et installation de 10 000 LED dans les principales agglomérations de Brazzaville et Pointe-Noire, en deux (02) lots :

Lot 1 : Brazzaville
• Fourniture et pose de 6500 lampes d'éclairage public LED
• 200 Coffrets complets d'éclairage public
Lot 2 : Pointe-Noire
• Fourniture et pose de 3500 lampes d'éclairage public LED
• 130 Coffrets complets d'éclairage public
3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence nationale (AON) tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale édition de 2016, révisée en novembre 2017, juillet 2018, novembre 2020, septembre 2023 et février 2025, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.
4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres durant les heures de bureau du lundi à vendredi de 08H00 à 16H00 (heures locales) à l'adresse indiquée ci-dessous.
5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable d'un montant de 300 000 Francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce ou par chèque certifié au profit de :
Projet d'Amélioration des Services d'Electricité (PASEL)
N° Compte : 30011 00020 90000356454 05 (Banque Crédit du Congo)
6. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être :
* Retiré directement (version physique et électronique) par tout Soumissionnaire se trouvant sur place à l'adresse indiquée ci-dessous ;
* Envoyé par courrier via DHL contre paiement au préalable des frais d'envoi par le soumissionnaire (suivant modalités de paiement auprès de l'agence DHL du pays du soumissionnaire. Le poids du colis (DAO) est de 30 kilogrammes, pour tout Soumissionnaire se trouvant à l'étranger.
7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 17 Juin 2025 à 13H00 (heure de Brazzaville). La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous le 17 Juin 2025 à 14H00 heure de Brazzaville.
8. Toutes les offres doivent comprendre une Déclaration de Garantie de l'Offre, conformément au modèle joint dans le Dossier d'Appel d'Offres.
9. L'attention des soumissionnaires est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.
10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Projet d'Amélioration des Services d'Electricité (PASEL)
Unité de Gestion du Projet
Adresse : Parcelle 84 bis, avenue du Chaillu, Centre-Ville
Brazzaville-République du Congo
Tél : (+242) 05 522 26 77/06 653 70 07
Email : ugp.pasel@gmail.com

Fait à Brazzaville, le

Fait à Brazzaville, le 07 MAI 2025
Le Coordonnateur
Olivier MAZABA NTONDELE
Le Coordonnateur
PASEL

MINISTÈRE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE
PROJET D'AMELIORATION DES SERVICES D'ELECTRICITE
UNITE DE GESTION DU PROJET
Financement BIRD N° 9686-CG

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N° 005/MEH/PASEL/UGP-FNT-2025 APPEL D'OFFRES POUR FOURNITURES (Processus à deux enveloppes)

Appel d'Offres No	CG-015-PASEL-FNT-25
Projet	Projet d'Amélioration des Services d'Electricité (PASEL)
Acheteur	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
Pays	République du Congo
Intitulé du marché	Fourniture, installation et mise en exploitation de 26 000 compteurs intelligents et des équipements associés pour la création d'une plateforme de gestion des grands clients
Prêt BIRD N°	9686-CG
Emis le	07 mai 2025

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque mondiale pour financer le Projet d'Amélioration des Services d'Electricité (PASEL), et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture, d'installation et mise en exploitation de 26 000 compteurs intelligents et des équipements associés pour la création d'une plateforme de gestion des grands clients. Pour ce marché, l'Emprunteur utilisera la méthode de décaissement par Paiement Direct, telle que définie dans les Directives de Décaissement de la Banque mondiale pour le Financement de Projet d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché prévoit l'utilisation de crédit documentaire. »
2. Le Projet d'Amélioration des Services d'Electricité (PASEL), sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir, installer et mettre en exploitation 26 000 compteurs intelligents, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de protection des recettes (PPR) visant à surveiller systématiquement à travers une infrastructure de comptage avancée (AMI) la consommation des 26 000 plus gros clients (tous approvisionnés en HT, MT et BT avec une consommation mensuelle supérieure à 1 000 kWh). Le lieu de destination finale des fournitures objet de la commande est le siège de la société E²C situé à Brazzaville, République du Congo.
3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence internationale (AOI) tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement» de la Banque mondiale édition de septembre 2023, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.
4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Projet d'Amélioration des Services d'Electricité (PASEL) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous, durant les heures de bureau de lundi à vendredi de 8H00 à 16H00 heures locales.
5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous et contre un paiement non remboursable de trois cent mille (300 000) francs CFA. La méthode de paiement sera par chèque certifié ou virement bancaire au profit de :
Projet d'Amélioration des Services d'Electricité (PASEL)
N° Compte : 30011 00020 90000356454 05 (Banque Crédit du Congo)
6. Les offres devront être soumises en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse suivante au plus tard le 30 juin 2025 à 12H00 heure locale. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les enveloppes extérieures des Offres marquées « OFFRE ORIGINALE », et les enveloppes intérieures marquées « PARTIE TECHNIQUE » seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente à l'adresse mentionnée ci-dessous le 30 juin 2025 à 12h30 minutes à l'adresse mentionnée ci-dessous. Toutes les enveloppes marquées « PARTIE FINANCIERE DEUXIEME ENVELOPPE » devront rester non ouvertes et seront conservées en un lieu sûr par l'Acheteur jusqu'à la deuxième ouverture publique.
7. Toutes les offres doivent comprendre une Déclaration de Garantie de l'Offre conformément au modèle joint dans le dossier d'appel d'offres.
8. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.
9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est la suivante :
Projet d'Amélioration des Services d'Electricité
A l'attention du Coordonnateur du Projet
Adresse : Parcelle 84 bis, avenue du Chaillu, Centre-Ville
Brazzaville-République du Congo,
Tél : (+242) 05 522 26 77 / 06 653 70 07
Email : ugp.pasel@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 05 MAI
Le Coordonnateur
Olivier MAZABA NTONDELE
Le Coordonnateur
PASEL

FECOFOOT

Vers un retour à la normale

La Cour d'appel de Brazzaville a rendu un arrêt rétablissant dans la légalité le Comité exécutif de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) dirigé par son président Jean-Guy Blaise Mayolas. Cette décision doit normalement mettre fin à la crise qui a secoué durant dix mois l'instance dirigeante du football congolais. Le pays aura ainsi évité d'être définitivement banni par l'instance mondiale du football.

La décision de la Cour d'appel est intervenue six jours avant le Congrès de la FIFA, où la ''suspension ou radiation d'une association membre'' figure parmi les points qui ont fait l'objet d'un débat. Il fallait agir au plus pressé pour échapper à cette éventualité. Cette décision restait dans le plus grand secret. Au fil des atermoiements et de l'exacerbation des positions, le verdict de la Cour d'appel, différé deux mois durant, a aujourd'hui l'effet d'un cinglant revers pour les pourfendeurs du Comex (Comité exécutif).

Le siège fédéral

Le 6 février 2025, la faîtière mondiale du football avait suspendu provisoirement le Congo et avait soumis la levée de cette sanction à certaines conditions que le pays devait remplir. Le ministre congolais en charge des sports, accusé «d'ingérence dans le fonctionnement de la FECOFOOT», avait déjà fait part à la FIFA de sa position ferme en reconnaissant implicitement le Comité exécutif dirigé par Jean-Guy Blaise Mayolas. Il restait, comme le lui a rappelé la FIFA dans son dernier courrier, du 18 avril 2025, *«l'ordonnance de rétractation»* constituant pour l'instance mondiale *«une étape absolument essentielle afin de permettre au Comité exécutif de la FECOFOOT, de reprendre pleinement le contrôle de la fédération conformément à la décision du Bureau du conseil de la FIFA le 6 février».*

Dans son arrêt rendu vendredi 9 mai 2025, la Cour d'appel a annulé *«trois ordonnances qui empêchaient le Comité exécutif de la FECOFOOT de retrouver la plénitude de ses prérogatives».* Conséquence directe de cette décision: la délivrance justement de l'ordonnance de rétractation, une pièce qui permet aujourd'hui à la FECOFOOT de saisir la FIFA en vue d'une levée de suspension, toutes les conditions nécessaires étant remplies.

Le secrétariat de la FECOFOOT a officiellement réceptionné, lundi 12 mai 2025, la copie de cette décision de justice. Au vu de cette pièce, la FIFA devrait annoncer la bonne nouvelle attendue par les férus du football.

Dans la crise qui a secoué la FECOFOOT, on a craint le pire. L'image du Congo a été ternie, brouillée et le football est devenu répugnant. Tout le monde a fini par être fatigué de cette crise. Il est temps de tourner la page lugubre de l'histoire du football congolais.

G.-S.M.

ENTRETIEN AVEC JOSEPH MOUNOUNDZI

«Ma seule préoccupation, c'est de sauver le football congolais»

Nous avons retrouvé Joseph Mounoundzi, alias Poster, ancien international, ancien entraîneur des Diables-Rouges Espoirs et de nombreux clubs. Il réside depuis 2002 en France, où il continue d'exercer sa profession. L'an dernier, il a été gratifié d'une récompense par la mairie de la ville où il vit avec sa famille pour services rendus. Il nous en parle, dans cet entretien, ainsi que de sa situation sportive, celle du football congolais et il nous fait part de ses projets.

Joseph Mounoundzi, alias Poster

**Joseph Mounoundzi, on vous a perdu de vue depuis des années, que devenez-vous ?*

**Actuellement je suis dans la Commune de Pont-Evêque, dans le département 38 de l'Isère. Je suis le responsable technique de l'école locale de football (foot animation de 6 à 13 ans), depuis cinq ans.

***Pouvez-vous nous parler de la récompense dont vous avez bénéficié ?*

**Je travaillais à la Mairie de la commune et j'ai fait valoir mes droits à la retraite. Et, pour services rendus, j'ai été décoré commandeur d'honneur de la ville de Pont-Evêque, mais tout en continuant d'exercer mes fonctions de directeur technique de l'école de football. J'ai mis tous les fondamentaux pour le foot des jeunes.

**Aujourd'hui, la question des diplômes est à l'ordre du jour, dans le milieu du football africain et national, peut-on avoir une idée de vos diplômes ?*

**Je suis détenteur d'un certificat d'entraîneur de haut-niveau 5e degré, obtenu à Clairefontaine (France), en 2002, ensuite d'un brevet d'Etat, option football et d'un diplôme de formateur de la Fondation de football de France, avec différents certificats de recyclages de stages de football.

**Quel est votre avis sur le football congolais ?*

**Il est malade par le manque de politique sportive viable. Il faut adopter un projet réaliste au moins pour trois ans, définir les aspects prioritaires, afin de le relancer. Ma seule préoccupation c'est de sauver le football congolais, en mettant la nation au-dessus de tout.

**Quels sont les clubs que vous avez entraînés au pays?*

**J'ai entraîné Diables-Noirs et Union-Sports Mbingui, que j'ai fait monter de la 2e à la 1ère division, jusqu'à la qualifier en compétition africaine. Malheureusement, nous n'avons pas joué cette compétition pour des raisons d'instabilité politique (crise de guerre). Je fais noter également mon passage avec les Diables-Rouges Espoirs, en duo avec le défunt coach Benoît Nkokolo, pendant dix-huit mois (2000 à début 2002), avant mon départ pour ma formation à Clairefontaine.

** Etes-vous en contact, avec d'autres anciens footballeurs congolais installés en France ou à l'étranger?*

** Bien sûr. Je communique de temps en temps avec mon ami Jean-Philippe Sadi ''Bleck'', qui est toujours à Libreville, au Gabon. Quant à Louis-Michel Massamba ''Mams'', je n'ai plus de ses nouvelles, mais je sais qu'il est toujours en France. J'ai également des contacts fréquents avec des anciens internationaux comme Nkouka Matins, Sylvain Moukassa ''Lacivo'', Maurice Ntounou de Kotoko de Mfoa, etc.

Propos recueillis par
Alain-Patrick MASSAMBA

IN MEMORIAM

Maman / Mamie / MéMé / Mâ Claire MIERE (MC)
18 mai 2020 – 18 mai 2025 : 5 ans
Elle a bataillé sans relâche !
Elle a été d'une fidélité incroyable !
Elle a retrouvé papa, Théodore MIERE et son DIEU, Libre, en Paix

Quelle chance d'avoir eu une mère aussi aimante !
Son amour, Son soutien me manquent terriblement
La guerrière que tu es continue de veiller sur nous !
Ton rayonnement se poursuit avec la diffusion de tes pensées, réflexions, tes luttes, ta personnalité et prières
Gratitude et Reconnaissance

«L'amour ne meurt jamais»

Changement de Nom

On m'appelle LOEMBA POATY Colombe Candide, désormais on m'appellera

KOUMBA BOUTOTO Clédine Candide.

INSERTION LEGALE
«FOOD AND CO»
Société par Actions Simplifiées
Au Capital Social de Francs CFA : Trois cent Millions (300.000.000)
Siège Social : Brazzaville au n°04, Avenue Cardinal Biayenda
Centre-ville Brazzaville
RCCM : CG-BZV-01-2021-B16-00015
République du Congo

CESSION DES ACTIONS SOCIALES
consentie par la société « Lucky Corp International DWC-LLC »
au profit de la société « Middle Afri Premier Holding » et

MIS A JOUR DES STATUTS

Aux termes d'un acte établi en la forme sous seing privé portant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dénommée **«FOOD AND CO»** Société par Actions Simplifiées, reçu et mis en dépôt en date à Brazzaville, du 02 avril 2025, par Maître **Félix MAKOSSO LASSI,** Notaire à la résidence de Brazzaville, sis à Brazzaville, Boulevard Denis Sassou Nguesso, au 1er étage de l'immeuble abritant le restaurant Jaipur, centre-ville, face Congo Télécom. enregistré aux domaines et timbres de Bacongo, sous le **Folio 070/002 n° 2117**. les résolutions suivantes ont été prises:
La renonciation au droit de préemption des associés sur les actions à céder ; constat de la cession des actions sociales et mise à jour des statuts, et pouvoirs :

La société **«Lucky Corp International DWC-LLC»** a librement cédé l'intégralité de ses actions qu'elle détenait au sein de la société **«FOOD AND CO»** SAS, soit 7.500 actions au profit d'une nouvelle société à savoir « Middle Afri Premier Holding », qui les a acceptés et acquis à leur valeur nominale et qui agrée au sein de ladite société en qualité de nouvel actionnaire en remplacement de la société Lucky Corp International DWCLLC.
En conséquence, la mise à jour des statuts s'impose et la mention modificative sur le RCCM de la société dénommée **«FOOD AND CO»** SAS, qui sera dorénavant constituée de deux associées à savoir :

Madame **RIHAN Diana**, actionnaire majoritaire et la Lucky Corp International DWCLLC, actionnaire minoritaire.
Les actes modificatifs ont été déposés et enregistré au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le **08/05/2025**, sous le **n° CG-BZV-01-2025-D-00481** et la mention modificative a été portée sur le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier sous le **n° CG-BZV-01-2021-B16-00015,** en date à Brazzaville du **08/05/2025.**

POUR AVIS
Maître Félix MAKOSSO LASSI
Notaire
222 81 04 20/04 423 14 44